



The European Agricultural Fund for Rural Development:  
Europe investing in rural areas



La Région

**Lorraine**

## **Rapport annuel de mise en œuvre**

### **France - Rural Development Programme (Regional) - Lorraine**

<b>Rapport annuel de mise en œuvre</b>	
<b>Période</b>	01/01/2019 - 31/12/2019
<b>Version</b>	2019.0
<b>Statut - Nœud actuel</b>	Ouvert - Région Lorraine
<b>Référence nationale</b>	
<b>Date d'approbation par le comité de suivi</b>	

<b>Version du programme en vigueur</b>	
<b>CCI</b>	2014FR06RDRP041
<b>Type de programme</b>	Programme de développement rural
<b>Pays</b>	France
<b>Région</b>	Lorraine
<b>Période de programmation</b>	2014 - 2020
<b>Version</b>	10.1
<b>Numéro de la décision</b>	C(2019)6932
<b>Date de la décision</b>	23/09/2019
<b>Autorité de gestion</b>	Région Grand Est
<b>Organisme de coordination</b>	Agence de Services et de Paiement _ Mission de coordination des organismes payeurs des fonds agricoles

## Table des matières

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS.....	4
1.a) Données financières.....	4
1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées.....	4
1.b1) Tableau récapitulatif.....	4
1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire.....	12
1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F.....	25
1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif].....	26
1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes.....	26
1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro).....	29
2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION.....	30
2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.....	30
2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).....	30
2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).....	31
2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.....	34
2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.....	35
2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).....	37
2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).....	39
3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES.....	40
3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme.....	40
3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces.....	43
4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME.....	45
4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action.....	45
4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau).....	45
4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action.....	46
4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission].....	51

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....	54
6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES .....	55
7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME.....	56
8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 .....	57
9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION.....	59
10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	60
11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES.....	61
Annexe II .....	62
Documents .....	71

# 1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS

## 1.a) Données financières

Voir les documents joints

## 1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées

### 1.b1) Tableau récapitulatif

Domaine prioritaire 1A						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2019					2,60
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2019					120,00
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1C						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2019					5 000,00
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2019	7,80	47,02			16,59	
	2014-2018	5,01	30,20				
	2014-2017	7,34	44,25	3,48	20,98		
	2014-2016	3,63	21,88	1,15	6,93		
	2014-2015	3,33	20,08	0,29	1,75		
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	756 000,00	32,40			2 333 333,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	39 986 157,92	65,72	21 673 050,04	35,62	60 839 603,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019					3 190 379,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	40 742 157,92	61,39	21 673 050,04	32,66	66 363 315,00

Domaine prioritaire 2B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)		2014-2019	6,84	72,16	6,84	72,16	9,48
		2014-2018	5,43	57,29	5,43	57,29	
		2014-2017	11,05	116,58	3,95	41,67	
		2014-2016	10,51	110,88	2,61	27,54	
		2014-2015	6,34	66,89	0,70	7,39	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	22 125 487,00	53,81	16 795 890,49	40,84	41 121 500,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	22 125 487,00	53,81	16 795 890,49	40,84	41 121 500,00

Domaine prioritaire 2C+							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
Nombre d'opérations d'infrastructures et d'équipements soutenues (nombre d'opération)		2014-2019					330,00
		2014-2018					
		2014-2017			32,00	9,70	
		2014-2016			18,00	5,45	
		2014-2015			67,00	20,30	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	7 703 895,19	98,43	3 090 049,20	39,48	7 826 430,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	2 408 505,83	53,16	2 237 045,27	49,38	4 530 274,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	331 987,57	11,53			2 878 466,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	10 444 388,59	68,55	5 327 094,47	34,97	15 235 170,00

Domaine prioritaire 3A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)		2014-2019					0,00
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Pourcentage d'exploitations agricoles soutenues pour des opérations de transformation/commercialisation à la ferme (%)		2014-2019					1,75
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	13 173 352,85	53,00	9 557 568,30	38,45	24 854 209,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	13 173 352,85	53,00	9 557 568,30	38,45	24 854 209,00

Domaine prioritaire 3B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T7: pourcentage d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques (domaine prioritaire 3B)		2014-2019					0,00
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Surface concernée par la reconstitution du potentiel agricole endommagé par des catastrophes naturelles (ha )		2014-2019					30,00
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M05	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019					27 016,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019					27 016,00



Priorité P4						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T13: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2019					0,88
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
T11: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2019					0,88
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	2014-2019					0,88
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2019			15,37	553,71	2,78
	2014-2018					
	2014-2017			6,35	228,76	
	2014-2016					
	2014-2015					
T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2019			15,60	154,23	10,12
	2014-2018					
	2014-2017			6,52	64,46	
	2014-2016			0,05	0,49	
	2014-2015					

T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2019				16,17	274,12	5,90
	2014-2018						
	2014-2017				7,29	123,58	
	2014-2016				4,96	84,08	
	2014-2015						
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	50 340 699,96				
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	4 126 928,38	62,04	1 744 309,60	26,22	6 652 110,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	855 357,43	14,22	346 420,99	5,76	6 014 615,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	69 786 904,90	71,58	42 584 981,64	43,68	97 492 016,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	47 484 274,03	116,62	22 127 972,50	54,35	40 716 184,00
M12	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019					26 666,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	171 384 008,71	115,81	143 816 858,41	97,18	147 988 387,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019					797 880,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	343 978 173,41	114,78	210 620 543,14	70,28	299 687 858,00

Domaine prioritaire 6B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)		2014-2019					355,00
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)		2014-2019					67,14
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)		2014-2019			44,86	100,00	44,86
		2014-2018			44,86	100,00	
		2014-2017			44,86	100,00	
		2014-2016			44,86	100,00	
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	97 269,58	98,52	90 499,59	91,66	98 730,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	12 046 018,41	23,77	1 922 361,28	3,79	50 673 214,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	154 925,49	10,38			1 492 247,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	12 286 423,82	62,26	5 266 507,87	26,69	19 733 666,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	24 584 637,30	34,15	7 279 368,74	10,11	71 997 857,00

## 1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire

### 1. Le taux d'engagement :

Les mesures ouvertes au cours de la transition ont été choisies par l'Autorité de Gestion dans la continuité de la programmation 2007-2013 pour maintenir les dynamiques mises en œuvre dans les politiques structurantes et essentielles pour l'agriculture lorraine en matière :

- D'installation et de renouvellement de génération, par l'ouverture de la mesure 0601,
- De compétitivité des exploitations et des entreprises agricoles et forestière lorraines par l'ouverture de la mesure 0401 et 0403
- Et dans le respect des objectifs environnementaux par l'ouverture de la mesure 10 et 13.

L'autorité de gestion a également pris en compte dans sa décision les enjeux forts issus du diagnostic pour une meilleure valorisation économique et environnementale des filières de productions agricole et forestière lorraines. Elle se concentre donc sur les priorités 4 « Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes tributaires de l'agriculture et de la foresterie » et 2- Améliorer la compétitivité de tous les types d'agriculture et renforcer la viabilité des exploitations agricoles, plus particulièrement sur ses 3 domaines prioritaires :

- 2A - Faciliter la restructuration des exploitations agricoles connaissant d'importants problèmes structurels, notamment les exploitations agricoles à faible degré de participation au marché, les exploitations orientées vers le marché dans des secteurs particuliers et les exploitations ayant besoin de diversification agricole,
- 2B - Faciliter le renouvellement des générations dans le secteur de l'agriculture,
- 2C Promouvoir une gestion efficace, multifonctionnelle et durable de la Forêt.

Le choix de l'autorité de gestion a été pertinent en ce sens qu'il a permis de concentrer 22,4 millions d'euros de dépenses publiques pour 3986 dossiers répartis autour de ces 5 mesures et mobilisant 16,29 millions d'euros de FEADER 2014-2020. Il s'agit là d'un taux d'engagement tout à fait satisfaisant pour une année transitoire avec un nombre important de dossiers relevant de la mesure 0601 et de la mesure 0401 à raison de 222 dossiers pour la mesure 0401 et 508 pour la mesure 0601. Elles totalisent 5,8 M€ de FEADER.

Il est également important de noter que les mesures surfaciques MAEC et ICHN représentent un nombre majoritaire des dossiers puisqu'elles totalisent respectivement 1496 et 1725 dossiers en 2014 pour un montant de FEADER de 9,78 M€. Elles se concentrent sur la priorité 4.

L'engagement en 2018 s'élevait à 262 M€ des dépenses publiques pour un montant de FEADER de 186,13 M€.

Au 31 décembre 2018 le taux global d'engagement de 56,36 % a progressé de façon très importante et s'explique en grande partie par la poursuite de l'engagement des mesures surfaciques (MAEC et Agriculture Biologique) mais aussi par la programmation des mesures HSIQC qui avaient souffert d'un retard de programmation relaté dans les précédents RAMO.

Le bilan des engagements par priorité était le suivant :

Cf tableau 1 "engagements par priorités 2014-2018"

Cela marque l'enclenchement en vitesse de croisière de la programmation des mesures SIGC et HSIGC.

Comme pour les années précédentes, l'engagement de l'année 2019 se concentre sur les priorités 2 et 4 et met en œuvre les mesures très prioritaires pour l'agriculture lorraine qui contribuent également à répondre au contexte de crise que connaissent les agriculteurs. Il s'agit des **dispositifs agricoles prioritaires** qui ont bénéficié d'une programmation régulière depuis 2014 afin de maintenir la dynamique existante sur les territoires. L'objectif recherché est de favoriser les aides à l'investissement dans les exploitations agricoles (0401) sur le DP 2A, l'installation des jeunes agriculteurs (0601) sur le DP 2B, la mobilisation de la ressource forestière par la réalisation de dessertes et l'équipement des entreprises de travaux forestiers sur le DP 2C, et enfin les aides pour lutter contre la prédation du loup. Les agriculteurs du PDR Lorraine ont également bénéficié du paiement de l'indemnité compensatoire handicap naturel, des MAEC et de l'agriculture biologique pour répondre à la priorité 4.

L'engagement de l'année 2019 traduit également la poursuite de l'engagement des mesures en faveur de l'attractivité des territoires (Mesures 7.4, 7.5 et Leader) au titre de la priorité 6.

Au 31 décembre 2019, le taux d'engagement global pour le PDR Lorraine totalise un taux de 73,79 % pour un montant de dépenses publiques de 377,32 M€ et un montant de Feader de 243,86 M€. Il progresse de 30,9 % par rapport à celui de l'année 2018.

Il s'inscrit dans la continuité de la progression observée depuis 2016, ce qui confirme la dynamique positive de programmation qui s'est installée sur le territoire du PDR Lorraine.

Cette progression des engagements en 2019 s'explique notamment par :

Une poursuite de la programmation des mesures surfaciques :

- Les MAEC campagne 2019 : la programmation progresse de 5.3 % avec un engagement annuel de 1,7615 M€
- L'Agriculture Biologique : 5,3 M€ ont été engagés, la programmation évolue de 34,5 %,
- L'ICHN: elle croît de 38 % avec un engagement annuel de 24,5 M€.
- Une poursuite des investissements, notamment dans les exploitations agricoles : en effet la mesure 4 qui concentre la majorité du soutien en faveur des investissements pour l'économie agricole et forestière lorraine progresse de 31,5 % avec un montant de Feader engagé de 9,13 M€ en 2019 contre 11,18 M€ en 2018. Cette progression est plus atténuée qu'entre 2017/2018.
- Une continuité dans l'installation des Jeunes Agriculteurs qui marque cependant une baisse plus marquée (-35 %) entre 2018 et 2019. Elle totalise 2,12 M€ contre 3,28 M€ en 2018.

L'année 2019 a également été marquée par les travaux de préparation des documents nécessaires pour la réalisation des contrôles de fin de plan d'entreprise (PE). Suite aux échanges avec niveau national qui se sont déroulés début 2019, les travaux se sont poursuivis au niveau régional.

Il s'agissait notamment de travailler sur le formulaire et les annexes de la demande de solde, les fiches de pré-instruction et d'instruction et de définir les documents demandés pour effectuer les contrôles des modulations régionales. Ces travaux ont été menés en lien avec la DRAAF, la Région, l'ASP ainsi que les SI (chambres d'agriculture pour la pré-instruction et DDT pour

l'instruction des dossiers).

La lutte contre les grands prédateurs, en l'occurrence le loup, reste une dynamique identique à celle de l'année 2018 ainsi que celles des années précédentes. Ce sont donc 1,71 M€ de Feader et 416 dossiers engagés depuis le début de la programmation. Elle connaît une évolution constante du nombre de dossiers déposés et engagés depuis 2015. Cette tendance se confirme pour l'année 2019, pour laquelle on compte un total de 101 dossiers (déposés entre le 01/01/2019 et le 31/05/2019) pour un montant total de FEADER de 494 544,25 euros pour les 3 départements : Meurthe-et-Moselle, Meuse et Vosges. La majorité des projets déposés se situent dans le département vosgien.

La publication, le 20 décembre 2019, de l'instruction technique DGPE/SDPE/2019-853 a entraîné une modification de l'outil Osiris et des formulaires pour l'année 2020.

Le soutien pour les mesures forestières se concentrent essentiellement sur les mesures 4.3 pour la desserte forestière et les investissements des ETF.

Le premier dispositif vise les travaux sur la voirie interne aux massifs forestiers et les projets de l'année 2019 sont relativement bien répartis sur les 4 départements lorrains, le département des Vosges étant le département le mieux doté. Un peu plus de 3 400 ha de forêt ont fait l'objet de travaux de desserte, ce qui va permettre de mobiliser environ 106 000 m<sup>3</sup> de bois sur 5 ans. La crise « scolytes » est un des facteurs, probablement un facteur essentiel, d'explication de cette augmentation pour récolter rapidement les produits forestiers. En effet, selon l'ONF et la fédération des communes forestières, les forêts françaises et en particulier celles de Lorraine, connaissent une crise sanitaire majeure qui entraîne un dépérissement des peuplements avec un impact économique fort. 32 dossiers ont été programmés en 2019 pour un montant FEADER d'environ 1,2 M€. Au regard des années précédentes, 2019 est l'année où la programmation a été la plus forte (le double de 2015 ou 2017 par exemple).

Le second dispositif vise à l'équipement des Entreprises de travaux forestiers pour développer leur compétitivité dans le respect de l'environnement tout en favorisant les conditions de travail et la sécurité. 11 dossiers ont été programmés en 2019 pour un montant FEADER de près de 400 000€. La majorité des projets sont situés en Moselle et dans les Vosges (8 sur 11).

Un troisième dispositif forestier pour le soutien du potentiel productif des peuplements forestiers consolide les 2 précédentes mesures forestières. Il vise à renforcer la valeur économique des peuplements existants afin d'être en mesure d'approvisionner les filières de transformation du bois d'œuvre en qualité et en quantité sur moyen et long terme. 22 dossiers ont été engagés en 2019 pour un montant FEADER d'environ 240 000€ (soit 9% de l'enveloppe). Bien que le nombre de dossiers augmente de façon importante à chaque appel à projets, ce dispositif n'est pas sollicité comme il aurait pu l'être au regard du contexte.

Tous trois sont accompagnés par un quatrième dispositif qui a pour objectif de favoriser les actions d'animation pour une mobilisation durable du bois et de stimuler l'innovation. Le dispositif 16.7B: Stratégies locales de développement forestière a mobilisé 273 000 € en 2019.

S'agissant de la mesure 7 en faveur des services de base à la population et à la rénovation des Villages, l'instruction des demandes d'aides a fait l'objet d'une programmation plus importante en 2019, une mobilisation en hausse de 17 % de la mesure 7 qui est le résultat de la continuité de l'engagement des projets en faveur de l'attractivité des territoires lorrain. La dynamique de programmation du FEADER au titre de la M7 s'est trouvée renforcée par la publication de deux appels à projet, un clôturé le 19 avril 2019 et le second le 15 novembre 2019. Ils ont amené à la réception de 26 dossiers de demande de

subvention dont 9 sont à ce jour programmés. Ce sont des dossiers sous maîtrise d'ouvrage publique pour lesquels les marchés publics peuvent représenter un obstacle à la complétude des demandes d'aide et donc à la programmation des dossiers notamment pour les projets les moins avancés.

Elle totalise 4,42 M€ en 2019 contre 2,78 M€ en 2018, soit une évolution positive de 58 %. Elle n'a cependant pas encore atteint son optimal.

La priorité 6 en faveur de l'attractivité des territoires, a fait l'objet d'une attention accrue de la part de l'Autorité de Gestion en concentrant ses efforts sur la mise en œuvre de LEADER pour maintenir les dynamiques locales actives. Elle a également mis en œuvre l'accompagnement nécessaire auprès des GALs (formation, Foire aux questions...) et a initié, depuis le dernier trimestre 2018, un suivi fin régulier sous forme de rencontre bilatérale avec les GALs. Cela confère au PDR Lorraine, l'excellent résultat d'être dans les 3 premiers PDR Métropolitains en terme de taux d'engagement et de paiement.

Plus de 360 dossiers ont été identifiés sur les 12 territoires du PDR et ont fait l'objet d'un engagement par les GALs et par l'autorité de gestion. 7,9M€ de FEADER ont été engagés pour une dépenses publiques de 12,3 M€. Cette évolution met en exergue les efforts importants des territoires pour mobiliser pleinement le FEADER afin de valoriser les projets d'investissement concourant au dynamisme locale voulu par LEADER.

En effet, cette 3ème année de programmation effective, le bilan de ce transfert de l'instruction aux GAL est positif en contribuant au renforcement de la gouvernance locale. Il permet aux porteurs de projets d'avoir un interlocuteur unique tant dans l'accompagnement au montage du projet que dans son instruction, sélection et programmation et ce jusqu'au traitement de la demande de paiement. Par ailleurs, l'accompagnement des GAL par l'Autorité de Gestion s'est poursuivi par l'organisation de 5 réunions INTERGAL et le renforcement de l'appui au quotidien. Des réunions bilatérales spécifiques ont également été mises en œuvre entre l'Autorité de Gestion et les Gals.

En 2019, la dynamique de programmation du FEADER au titre des stratégies de développement local LEADER s'est donc trouvée renforcée en passant de 24 % à 47 % en un an pour la sous mesures 19.2. L'intervention de LEADER se concentre dans les domaines de l'économie touristique et de la structuration des filières des circuits courts agricoles et la part dédiée à la préservation et à la valorisation du patrimoine naturel et culturel a augmenté tandis que celle dédiée à l'économie circulaire/transition écologique et au tissu économique local a de facto diminuée. Ces résultats s'expliquent par l'animation effectuée par l'équipe technique et le comité de programmation des GAL.

Enfin, les GAL se sont vus dotés d'une boîte à outils sur le montage et la gestion d'un projet de coopération (19.3) grâce aux ateliers de travail mis en œuvre par le réseau rural régional Grand Est en lien avec l'autorité de gestion du PDR Lorraine. Les premiers projets de coopération en découlant devraient être engagés au cours du premier semestre 2020.

Enfin s'agissant des mesures transversales d'accompagnement des projets d'investissement ou des changements de pratiques, la mesure 1 en faveur de la formation a été ouverte en 2017 avec un appel à projet couvrant également l'année 2019. Ainsi, 6 organismes agréés de formation ont formulé des demandes de soutien qui ont été réceptionnées par l'AG et qui ont fait l'objet de la sélection. A son issue, ce sont donc 15 formations qui ont démarrée au bénéfice des professionnels des filières agricoles et forestières pour un montant de 831 663€ de Feader et un nombre prévisionnel de 3980 stagiaires.

A ce titre également, les mesures 16.1 et 16.2 en faveur du Projet Européen à l'Innovation a été programmés. Le PDR lorraine comptabilise respectivement à ce jour, 4 projets et 3 projets pour des

montants de FEADER de 180 000 € et 3,2 M€ de FEADER. Elles ne font cependant pas encore l'objet d'un engagement pour la mesure 16.2. en revanche, 3 dossiers de la mesure 16.1 ont été engagés pour un montant de 128 480 €.

Les engagements par mesure et par priorité de la période 2014-2019 se présentent

cf. tableau 2 "engagements par priorité 2014-2019"

A l'issue de la septième année de programmation FEADER 2014-2020, cet engagement évolue de façon importante, mais les efforts à fournir restent à poursuivre pour mobiliser la somme résiduelle de Feader à engager (87,1M€).

L'évolution très positive de l'engagement du FEADER au cours de l'année 2019 se poursuit et la programmation du début d'année 2020 s'inscrit dans cette tendance. Comme pour les années précédentes, elle se concentre sur les priorités en faveur de la Compétitivité des exploitations agricoles et forestières (P2) et celles de l'environnement (P4).

La répartition par Priorité peut se présenter comme suit :

cf. tableau 3 "engagements prévisionnels par priorités au 30 juin 2020".

Dans leur majorité, les mesures mobilisées et programmées agissent principalement sur la priorité 2 en faveur de la dynamisation de l'économie agricole et forestière et la priorité 4 pour une meilleure prise en compte de l'agroenvironnement. Elles ont également des effets à titre secondaire en particulier sur la priorité 5 « Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente face au changement climatique, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie.

En effet, l'amélioration de l'efficacité énergétique ou l'utilisation d'énergie renouvelable figurant dans les opérations d'investissements dans les exploitations agricoles et les industries agroalimentaires prévues par la mesure 4 et l'autonomie énergétique des exploitations favorisée par les MAEC (mesure 10) contribuent à répondre aux objectifs du DP 5B « Développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation alimentaire ». La mesure 8 contribue à titre secondaire à la priorité 5C « Faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, résidus et autres matières premières non alimentaires à des fins de bioéconomie » en favorisant la valorisation des externalités liées au développement de la biomasse forestière.

Le DP 5D « Réduire les émissions d'oxyde d'azote et de méthane provenant de l'agriculture » est également impacté par la programmation des mesures 4, 10 et 11. La mesure 10 (MAEC) contribue à ce domaine prioritaire en encourageant le non-retournement des prairies favorisant la conservation de l'azote dans le sol.

En privilégiant des techniques alternatives de production, la mesure 11 (Agriculture biologique) réduira les émissions de gaz à effet de serre lorsque les difficultés liées à leur programmation auront été levées.

La mesure 4 privilégie les investissements qui garantissent la prise en compte de l'environnement dans la production agricole avec notamment l'utilisation d'un matériel plus performant et la gestion des effluents d'élevage.



La mesure 4 favorisant la réalisation de travaux au sein des exploitations agricoles permettant de limiter leur consommation énergétique ou l'acquisition de matériel permettant de limiter l'empreinte carbone. La mesure 8 en encourageant la réalisation de travaux sylvicoles en faveur de l'adaptation des peuplements au changement climatique, et la mesure 11 (Agriculture biologique) en privilégiant le maintien des prairies contribuent au domaine prioritaire 5E « Promouvoir la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie ». La mesure 16 soutient des opérations de partenariats, d'accompagnement et de mise en réseau en lien avec ces thématiques.

Sur un plan plus qualitatif, la poursuite de la dynamique d'engagement est aussi le résultat de l'adaptation du SDR devenu pôle FEADER du site de Metz, de ses effectifs stabilisés, de leurs compétences acquises et de la forte mobilisation pour mettre en œuvre la programmation 2014/2020. En effet, le nombre des agents stabilisé en 2019 et leurs compétences offrent désormais une meilleure réactivité de l'AG. Cela confère à l'Autorité de Gestion la capacité de répondre aux objectifs et de répondre aux obligations réglementaires européennes en particulier sur les aspects de sa capacité administrative à gérer le fonds délégué par la Commission Européenne.

Cependant, un déficit de programmation observé en fin d'année 2019 sur les mesures de transformation des produits agricoles s'est réduit grâce au maintien d'une équipe de 3 personnes à titre temporaire pour une durée de 12 mois en renfort de l'équipe actuelle, la quatrième personne embauchée en renfort étant affectée au traitement des dossiers de la mesure 7 pour le développement des services à la population.

Les 4 chargés de missions supplémentaires recrutés fin 2018 pour compléter son organisation, soutiennent la mise en œuvre et le suivi de la programmation. Ainsi, 2 agents recrutés pour une durée de 3 ans, ont la charge de l'animation des mesures importantes sur le plan stratégique en matière de compétitivité des exploitations agricoles et d'installation des jeunes agriculteurs pour 2 deux d'entre eux, ce qui permet à l'Autorité de Gestion d'être plus réactive. Enfin, un agent est spécialisé sur les missions de suivi et de fiabilisation des données FEADER qui lui octroie un pilotage plus précis des mesures et une valorisation du PDR. Cela confère à l'AG une capacité d'adaptation et d'anticipation accrue de la programmation. De plus, en 2019, l'AG a poursuivi ses travaux liés au dispositif de contrôle interne FEADER, afin de répondre à ses obligations liées au système de gestion et contrôle prévues par les R(UE) 1303/2013 art.72 à 74, R(UE) 480/2014 art.30 et les conventions tripartites de mise en œuvre des PDR. Un Comité de Pilotage du Contrôle Interne FEADER a eu lieu en avril 2019 pour mettre à jour la cartographie des risques et ajuster le plan d'action en conséquence. Ces travaux de l'AG s'intègrent également dans le plan d'action national piloté par le GT Contrôle et le GT Audits Externes, ainsi que dans l'exercice de suivi des recommandations de la CCCOP piloté par l'ASP. Ces missions sont dévouées à un chargé de mission s'occupant à temps complet du suivi du contrôle interne au sein du SDR.

Le PDR lorraine dispose également d'une chargée de mission pour le suivi des mesures SIGC qu'il partage avec le PDR de Champagne Ardenne.

S'agissant de l'instrumentation, et depuis juin 2018, le recrutement d'un technicien spécialisé a permis l'achèvement de l'équipement des PDR Lorrain et Champardennais pour la programmation. Ses compétences et ses connaissances reconnues assurent à l'Autorité de Gestion de gagner en réactivité pour ne pas ralentir la dynamique tout en assurant une mission de mise à jour des outils essentielle à la programmation. A l'exception des mesures ouvertes 5.2 et 8.4 à titre préventif, le PDR Lorraine est totalement instrumenté. Il assure désormais la mise à jour des instruments d'information à jour et à apporter son expertise aux services instructeurs. Il prend également en charge les dysfonctionnements de l'instrumentation avec beaucoup de réactivité dans l'objectif de ne pas retarder le paiement des dossiers.

La gouvernance, l'animation et le suivi des mesures instruites par les DDT sont aussi des facteurs

déterminants de la programmation des aides et des paiements. L'AG poursuit donc des réunions de reporting et de coordination des services de la DRAAF – DDT – ASP.

Des réunions de travail avec les Directions Départementales des Territoires, institutionnalisées à rythme mensuel dans l'objectif d'assurer une bonne mise en œuvre de la Programmation 2014-2020, se poursuivent. Elles s'accroissent et renforcent les échanges entre les DDT (SI) et l'Autorité de Gestion pour garantir un cycle de vie des dossiers en conformité avec les règles européennes (instruction, paiement, contrôle). En associant la DRAAF et l'ASP, la coordination du fonctionnement des services est renforcée, les priorités sont partagées et les pratiques sont mutualisées.

Ces réunions sont également l'occasion pour elles de faire part des difficultés rencontrées pour la mise en œuvre de l'instruction et de trouver des solutions. Elles permettent ainsi à l'AG de prendre connaissance des difficultés et d'apporter les réponses nécessaires le cas échéant.

Les difficultés majeures rencontrées sont :

- l'instrumentation;
- l'instruction des dossiers HSIICG et leur retard;
- le retard accumulé dans le paiement des aides HSIICG (solde) et des aides SIGC,
- répondre à des agriculteurs agacés par des difficultés technocratiques et administratives.

Elles sont complétées par d'autres réunions thématiques comme c'est le cas pour le PCAEA, les aides aux mesures forestières et Leader, pour une meilleure coordination entre l'AG et ses services instructeurs.

Dans ce même objectif, une gouvernance spéciale a été mise en œuvre en 2018 pour gérer le rattrapage des dossiers du PCAEA. Cette gouvernance a permis d'accompagner les DDT dans leur questionnement et dans le traitement des dossiers. Elle réunit les services de l'AG, de la DRAAF et des DDT ainsi que ceux de l'ASP et a permis de résorber les paiements en retard et de maintenir un flux de traitement intéressant des aides Feader. Elles coordonnent désormais le déroulement des appels à projets PCAEA à l'échelle de la Région Grand Est.

Pour conclure, la dynamique d'engagement de la programmation est bien effective et se poursuit au 1er trimestre 2020. Au 30 juin 2020, le taux d'engagement a légèrement augmenté en passant de 73,79% à 76,81 % avec un engagement supplémentaire de 10 M€ répartis sur les mesures 41, 61,4,2A, 10,11, 7 et 19 (cf tableau en annexe).

Elle s'explique par la continuité dans les engagements des mesures prioritaires (M4,M6) et des mesures surfaciques MAEC et Agriculture Biologique. Cette progression s'explique aussi par la transformation de la volonté des acteurs ruraux d'améliorer la qualité de leur territoire par la mobilisation des mesures 7 et Leader.

L'Autorité de Gestion met en œuvre depuis 2015 des formations destinées aux services instructeurs, relatives aux règles de gestion du FEADER, pour sécuriser l'instruction réglementaire des demandes d'aide et de paiement. Comme en 2018, des sessions de 2 jours chacune ont été proposées aux nouveaux arrivants dans les services. En outre pour LEADER, deux jours de formation spécifiques dédiés à l'instruction des demandes de paiement ont été proposées aux GAL Lorrains. En 2019, un plan de formation qui permet de recenser les besoins en formation spécifiques au FEADER a été mis en place. Il a permis d'organiser trois formations sur l'année 2019 pour un total de 46 personnes formées. L'AG a également participé activement

au Groupe de Travail Formation. Ce GT, organisé au niveau national, avait notamment pour objectif de mettre en place une plateforme de formation en ligne à destination des acteurs du FEADER français. Les premiers modules de formation en ligne sont disponibles depuis fin 2019.

## **2. Le taux de paiement :**

Le Ramo 2020 est construit sur la base des opérations qui ont été engagées depuis le début de l'année 2014 jusqu'à la fin de l'année 2019. Le taux de paiement est en nette progression puisqu'il passe de 37,82 % fin 2018 à 57,24 %. Il totalise un montant de Feader payé de 189,33 M€ pour une dépense publique de 258,33 M€ au 31 décembre 2019. Il prend en compte tous les paiements ayant eu lieu au cours de la période en question. Il progresse de 51% en une année.

- **Pour la priorité 4 :** Elle concentre en particulier les mesures surfaciques du Cadre National, à savoir la mesure 10 MAEC, mesure 11 pour l'Agriculture Biologique et la mesure 13 ICHN. Le montant de FEADER payé totalise 149,95 M€ avec une dépense publique de 199,71 M€. Il se décompose respectivement à raison de 28,13 M€ de Feader pour les MAEC, 13,66 M€ de Feader pour l'Agriculture Biologique et 106,81 M€ de Feader pour l'ICHN, la lutte contre la prédation ne mobilisant que 1,09 M€.

· **Pour la priorité P2 :** il s'agit des dossiers qui ont fait l'objet de toutes les opérations ayant bénéficié d'un paiement au titre d'un acompte, d'un solde ou les deux. Le montant de FEADER s'élève à 28,71 M€ et se décompose comme suit :

- DP 2A : 988 dossiers de la mesure 0401 pour 13,46 M€ de FEADER payés,
  - DP 2C : 136 dossiers des mesures 0403 et 0806 pour 3,34 M € de FEADER payés,
  - DP 2B : 760 dossiers de dotations aux jeunes agriculteurs pour 11,91 M€ € de Feader payés,
- **Pour la priorité P3 :** elle concentre les dossiers des mesures 42A et 42B favorisant les investissements pour la transformation des produits agricoles. 99 dossiers ont bénéficié d'un paiement pour un montant de Feader de 6 M€. Elle marque une progression importante depuis le RAMO 2018.

**Pour la Priorité P6 :** les mesures 7 et 19 comptent 200 dossiers payés, majoritairement des dossiers Leader, pour 4,65 M€ de FEADER et une dépense publique de 7,19 M€.

Les opérations d'investissement se concrétisent, le taux de réalisation progresse positivement comme en 2018. Il sera cependant nécessaire à maintenir les efforts déployés et de s'organiser pour faire monter en puissance les paiements. Le fait que les opérations programmées dans les exploitations agricoles soient des investissements structurants dont la réalisation s'établit souvent sur plusieurs mois sans qu'ils soient finalisés, entraîne un décalage dans les délais de paiement des aides FEADER.

Le niveau de sécurisation de l'instrumentation élevé qui a été mis en œuvre embarque la totalité des règles de calculs, ce qui permet de rassurer le travail des SI et d'assurer une traçabilité des calculs de l'aide au bénéficiaire. Ce niveau d'exigence a comme corolaire un temps de paramétrage et de livraison de l'instrumentation plus long qui a eu pour effet de différer également les paiements.

S'agissant des indicateurs cibles, ils peuvent se résumer par domaine prioritaire comme suit :

DP 2A : le nombre d'opérations achevées est de 988 opérations, ce qui porte le taux de réalisation à 7,82 % de l'indicateur T4. Ce taux peut être porté à 9,08% en intégrant les 1149 opérations payées à la date du 30 juin 2020,

DP 2B : le taux de réalisation de l'indicateur T5 est actuellement de 6 % pour un nombre d'opération achevée de 760. Ce taux est élevé à 6,45 % en intégrant les opérations payées au 30 juin 2020.

DP 2C : 136 opérations sont achevées et le taux de réalisation est de 26,80 % de l'indicateur spécifique. Il progresse à 30,60 % en prenant en compte les 153 les opérations payées au 30 juin 2020.

DP4 : l'indicateurs T10 est de 0,056.52 et de 4,967.29 % pour T9. Ces taux pourront ont très largement augmenter depuis lorsque les campagne2015 s MAEC et Agriculture Biologique auront été instruites à l'automne 2017. Cette tendance devrait encore progresser avec l'engagement de la campagne 2016 actuellement en cours d'instruction.

DP 6B : 12 GAL ont été sélectionnés sur le territoire du PDR, leur stratégie a été validée et la programmation ayant démarrée, l'indicateur T 21 pourrait être estimé à 100 %.

Au-delà du résultat très positif de la progression du taux de paiement, y compris pour les mesures dépendantes du DP 3 A , l'AG a décidé, comme pour les engagements, de maintenir ses efforts pour préparer la fin de gestion de la programmation. L'équipe de six personnes à titre temporaire venant renforcer l'équipe actuelle a été maintenue en fonction avec un effectif de 4 personnes jusqu'en septembre 2019 afin d'achever le paiement des aides aux IAA. A compter du mois de septembre, un 1 des 4 agents a été affecté au traitement des dossiers de la mesure 7 pour laquelle la programmation s'accroît.

Depuis décembre 2018, un chargé de mission du Pôle est également affecté spécialement au suivi particulier du PCAEA pour répondre aux interrogations des services instructeurs au moment du paiement des dossiers.

Cette décision concourt aussi à améliorer la gouvernance spécifique mise en œuvre au mois de mars 2018 pour accélérer les paiements des dossiers PCAEA d'exploitations agricoles ayant réalisé des investissements conséquents pour améliorer leur compétitivité dans une situation de crise et mettant leur exploitation en difficulté.

Enfin, l'autorité de gestion maintient, comme elle l'avait fait au cours du second trimestre 2018, son soutien financier au renforcement des équipes des DDT qui instruisent les demandes des paiements du PCAEA pour éviter une reconstitution des stocks de celles-ci jusqu'à la fin du mois de mars.

Comme pour le PCAEA, la mesure 61 en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs étant une mesure stratégique du PDR Lorraine, une chargée de mission est affectée depuis la même date à son suivi pour animer la mise en œuvre de la mesure et surtout préparer la réalisation du paiement du solde de la DJA. En effet et après une très longue attente des documents d'instruction technique par l'échelon national, le paiement des soldes des dossiers DJA millésimes 2015 à 2017 qui devrait démarrer au début de l'automne 2020 suite à la livraison des documents de mise en œuvre des paiements et l'instrumentation le 11 août dernier.

Le taux de paiement évolue de 57,24 % à 62,45 % à fin juin 2020 avec un montant de FEADER payé totalisant 206,6 M€ pour une dépense publique de 282,2 M€, ce qui confirme aussi la bonne dynamique de paiement qui s'est enclenchée depuis le début de l'année 2018.

Priorité	DP	Mesures	Nombre de dossiers engagés	FEADER engagé	Dépense publique totale engagements
1	1				
2	2A	Mesure 0401	1204	20 714 153,45 €	32 936 038,26 €
	2B	Mesure 0601	1542	15 517 120,65 €	19 702 344,85 €
	2C	Mesure 0403	189	5 108 699,56 €	8 145 958,28 €
	total		2935	41 339 973,66 €	60 784 341,39 €
3	3A	Mesure 0402 A et B	94	5 441 180,31 €	8 666 449,65 €
4	4	Mesure 10	2302	38 348 317,00 €	51 131 089,00 €
		Mesure 11	918	15 395 949,00 €	20 527 932,00 €
		Mesure 13	8385	77 277 464,00 €	103 036 619,00 €
		Mesure 7.6D	315	1 210 668,27 €	1 921 516,40 €
	total		12014	137 673 578,58 €	185 283 606,05 €
6	6B	Mesure 7 et 19	214	7 109 768,57 €	15 932 713,53 €
			15163	186 123 320,81 €	262 000 660,97 €

Priorité	DP	Mesures	Nombre de dossiers engagés	FEADER engagé	Dépense publique totale engagements	Taux d'engagement
1	1	Mesure 1	2	831 663,25 €	831 663,25 €	0,25%
2	2A	Mesure 0401	1670	24 952 921,00 €	41 256 561,92 €	7,81%
	2B	Mesure 0601	883	17 633 365,20 €	22 134 137,00 €	5,33%
	2C	Mesure 0403 et	226	6 360 564,00 €	10 295 942,80 €	2,00%

		0806A				
	total		<b>2779</b>	<b>48 946 850,20 €</b>	<b>73 686 641,72 €</b>	15,14%
3	3A	Mesure 0402 A et B	156	8 295 583,20 €	12 749 676,59 €	2,51%
4	4	Mesure 10	7961	40 109 807,00 €	62 789 238,00 €	12,12%
		Mesure 11	2469	20 707 277,88 €	50 944 063,83 €	6,26%
		Mesure 13	15929	109 039 349,68 €	145 273 962,00 €	32,96%
		Mesure 0706B	14	694 629,99 €	1 139 935,46 €	0,21%
		Mesure 7.6D	416	1 705 213 €	2 706 688 €	0,52%
		Mesure 8.5	10	355 557 €	474 077 €	0,11%
		Mesure 8.6B	22	240 207 €	380 281 €	0,07%
	total		<b>26821</b>	<b>172 852 041,41 €</b>	<b>263 708 244,22 €</b>	51,97%
6	6B	Mesure 7 et 19	411	12 474 598,00 €	26 109 479,70 €	3,78%
		Mesure 1607A	3	412 268,00 €	154 925,49 €	0,12%
	PEI	Mesure 1601 et 1602	1	50 400,00 €	80 000,00 €	0,02%
			<b>30173</b>	<b>243 863 404,06 €</b>	<b>377 320 630,97 €</b>	<b>73,79%</b>

#### Paiement 2014-2019 version 31/12/2019

Priorité	DP	Mesures	Nombre de dossiers payés	FEADER payé	Dépense publique totale payées	Taux de paiement
2	2A	Mesure 0401	988	13 464 265,00 €	22 042 797,41 €	4,07%
	2B	Mesure 0601	760	11 909 567,20 €	14 979 387,00 €	3,60%
	2C	Mesure 0403 et 0806A	136	3 338 131,00 €	5 227 013,07 €	1,01%
		total		<b>1884</b>	<b>28 711 963,20 €</b>	<b>42 249 197,48 €</b>

3	3A	Mesure 0402 A et B	99	6 006 568,51 €	9 149 680,17 €	1,82%
4	4	Mesure 10	7961	28 127 211,60 €	37 409 191,43 €	8,50%
		Mesure 11	2469	13 664 702,77 €	18 174 054,68 €	4,13%
		Mesure 13	15929	106 808 588,33€	142 055 422,48€	32,29%
		Mesure 7.6B	1	9 539,57 €	15 142,18 €	0,00%
		Mesure 7.6D	299	1 089 375 €	1 729 167 €	0,33%
		Mesure 8.5	6	259 816 €	346 421 €	0,08%
	<b>total</b>		<b>26665</b>	<b>149 959 232,54€</b>	<b>199 729 399,18€</b>	<b>45,33%</b>
6	6B	Mesure 7 et 19	200	4 654 914,00 €	7 197 007,30 €	1,42%
			<b>28848</b>	<b>189 332 678,25€</b>	<b>258 325 284,13€</b>	<b>57,24%</b>

**Tableau 2bis Engagement Lorraine 2014-2020 version juin 2020**

Priorité	DP	Mesures	Nombre de dossiers engagés	FEADER engagé	Dépense publique totale engagements	Taux d'engagement
1	1	Mesure 1	2	831 663,25 €	831 663,25 €	0,25%
2	2A	Mesure 0401	1825	26 799 561,00 €	42 907 559,90 €	8,10%
	2B	Mesure 0601	910	18 421 605,20 €	23 110 787,00 €	5,57%
	2C	Mesure 0403 et 0806A	237	6 633 685,60 €	9 550 204,88 €	2,01%
	<b>total</b>		<b>2972</b>	<b>51 854 851,80 €</b>	<b>75 568 551,78 €</b>	<b>15,67%</b>
3	3A	Mesure 0402 A et B	163	10 782 703,00 €	17 120 368,09 €	3,26%
4	4	Mesure 10	8617	41 026 285,00 €	67 283 107,40 €	12,40%
		Mesure 11	3037	23 076 718,00 €	56 800 000,00 €	6,98%
		Mesure 13	14336	109 222 437,00 €	145 500 000,00 €	33,02%

		Mesure 0706B	15	761 153,51 €	1 208 880,00 €	0,23%
		Mesure 7.6D	416	1 705 213 €	2 706 688 €	0,52%
		Mesure 8.5	12	376 160 €	501 547 €	0,11%
		Mesure 8.6B	22	240 207 €	380 281 €	0,07%
	total		<b>26455</b>	<b>176 408 172,87 €</b>	<b>274 380 502,33 €</b>	<b>53,32%</b>
6	6B	Mesure 7 et 19	459	13 674 419,00 €	30 248 341,98 €	4,13%
		Mesure 1607A	3	412 268,00 €	154 925,49 €	0,12%
	PEI	Mesure 1601 et 1602	3	128 479,59 €	207 938,74 €	0,04%
			<b>30057</b>	<b>254 092 557,51 €</b>	<b>398 512 291,66 €</b>	<b>76,81%</b>

#### Paiement 2014-2019 version bis juin 2020

Priorité	DP	Mesures	Nombre de dossiers payés	FEADER payé	Dépense publique totale payées	Taux de paiement
1	1	Mesure 1	1	123 191,55 €		
2	2A	Mesure 0401	1149	15 811 996,00 €	25 399 606,22 €	4,78%
	2B	Mesure 0601	817	13 157 954,40 €	16 531 221,00 €	3,98%
	2C	Mesure 0403 et 0806A	153	3 846 405,00 €	6 133 879,39 €	1,16%
	total		<b>2119</b>	<b>32 816 355,40 €</b>	<b>48 064 706,61 €</b>	<b>10%</b>
3	3A	Mesure 0402 A et B	116	6 553 785,00 €	10 402 834,57 €	1,98%
4	4	Mesure 10	8617	35 068 797,56 €	46 641 500,75 €	10,60%
		Mesure 11	3037	17 086 115,18 €	22 724 533,19 €	5,16%
		Mesure 13	14336	107 191 203,46 €	142 564 300,60 €	32%



		Mesure 7.6B	3	19 210,25 €	67 140,56 €	0%
		Mesure 7.6D	363	1 376 201 €	2 184 448 €	0,42%
		Mesure 8.5	11	356 046 €	474 729 €	0,11%
		Mesure 8.6B	1	4 734 €	7 514 €	0,00%
	<b>total</b>		<b>26368</b>	<b>161 102 308,18 €</b>	<b>214 664 166,16 €</b>	<b>49%</b>
6	6B	Mesure 7 et 19	296	6 020 245,00 €	9 020 255,55 €	1,82%
			<b>28900</b>	<b>206 615 885,13 €</b>	<b>282 151 962,89 €</b>	<b>62,45%</b>

**1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2017, 2018.

### 1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif]

### 1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)





**1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro)**

--

## 2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION

### 2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.

Il a été décidé après la fusion des 3 régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine au 1er janvier 2016, et sans remettre en cause les grands principes du plan d'évaluation mentionnés dans la section 9 des 3 PDR, de conduire en commun les évaluations intermédiaires. Comme pour l'évaluation de 2017, celle de 2019 a donc été menée conjointement pour les 3 PDR du Grand Est.

Cette évaluation commune avait pour but de faire des économies d'échelle, mais également de mettre en avant les points communs et les spécificités de chaque PDR.

Elle a aussi permis de mutualiser une compréhension partagée de la mise en œuvre des procédures et du système d'information.

Elle constitue une opportunité pour préparer la prochaine programmation FEADER.

### 2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).

L'activité d'évaluation de l'année 2019 a été rythmée par la réalisation de l'évaluation commune aux 3 PDR de la Région Grand Est afin de répondre aux questions évaluatives du RAMO 2019.

Suite à un appel d'offres lancé le 2 août 2018, le groupement de cabinets ADE -Epices a été sélectionné en octobre 2018 pour la production de ces 3 évaluations intermédiaires.

La mission d'étude a consisté à répondre pour les 3 PDR d'Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine, aux parties relevant du Plan de Suivi et d'Evaluation devant être renseignées dans le Rapport Annuel de Mise en Œuvre (RAMO) 2019, à savoir :

- Analyse des indicateurs de réalisation et de résultat communs et spécifiques
- Réponse aux questions évaluatives 1 à 18
- Réponse aux questions évaluatives plus qualitatives :
  - Complétude du tableau en réponse à la question 19
  - Collecte de données à définir et à mener pour la question 20
  - Méthode à définir pour la question 21
- Réponse aux questions évaluatives 22 à 30
- Réponse aux questions spécifiques prévues aux points 7, 8 et 9 de l'annexe VII du règlement d'exécution n°808/2014, intégrant un bilan de la contribution des PDR aux principes horizontaux (égalité femmes/hommes, non-discrimination, développement durable).

La mission s'est déroulée en plusieurs phases de fin 2018 à début 2020 :

- **Novembre 2018** – 1er comité de pilotage : lancement des travaux d'évaluation et présentation de la structuration de la démarche d'évaluation ;

- **Janvier 2019 à Mars 2019** : A l'issue du 2ème Comité de Pilotage qui a reprecisé la démarche d'analyse, a débuté le travail de recueil des données et de calcul de différents indicateurs.
- **Mars 2019 à Avril 2019** : Suite au 3ème Comité de Pilotage, ont démarré les travaux d'analyse et de réponses aux diverses questions évaluatives pour permettre l'édition d'un rapport intermédiaire d'évaluation présenté lors du 4è Comité de pilotage
- **Avril 2019 – Juin 2019** : finalisation puis rédaction du rapport final de chaque PDR, accompagné d'une note méthodologique présenté lors du 5ème et dernier Comité de pilotage de juin 2019. L'envoi des Rapports de Mise en Œuvre via SFC a été faite dans les délais, soit au 30 juin 2019

Pour parvenir à cette finalisation l'évaluateur s'est appuyé sur un ensemble d'entretiens et d'analyses des données extraites des outils OSIRIS, ISIS et des tableaux de bord de l'AG. Il a également lancé des enquêtes auprès d'une partie des bénéficiaires du PCAE (pour les investissements matériels en faveur de la préservation de la ressource en eau – TO04012), des GAL et des animateurs de PAEC. Des entretiens auprès des chargés de mission positionnés au sein de l'AG et par thématique ont été menés pour recueillir des données plus qualitatives et mieux connaître les dispositifs financés et leur mise en œuvre. Des échanges analogues ont également été menés auprès des partenaires directs de l'AG : DRAAF, Directions opérationnelles au sein du Conseil régional, Chambre d'Agriculture. Enfin, les 13 et 14 mai 2019, des groupes de travail ont été également organisés sur 3 thématiques : Compétitivité, Environnement et Territoire avec pour objectif de mettre en perspective les résultats obtenus et le contexte propre à chaque PDR avec notamment les acteurs de terrain.

- **Juin 2019 à début 2020** : suivi des échanges avec la Commission et soutien du groupement de Cabinets Epices-ADE. Le rapport de mise en œuvre 2019, pour l'exercice 2018, a été définitivement adopté le 17 février 2020.

## **2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).**

Le PDR, dans sa section 9.4 du Plan d'évaluation, consacrée aux « données et informations », prévoit que les données nécessaires à la réalisation des évaluations telles que prévues par la réglementation seront disponibles notamment grâce aux données de suivi du PDR issues des outils de gestion nationaux ISIS, OSIRIS, Valorisation OSIRIS et aux données régionales internes.[TC1] [PI2]

### **Suivi complémentaire des données par les services instructeurs :**

Ce suivi des données est partagé entre l'AG et les Services Instructeurs partenaires (Guichet Unique – Service Instructeur : GUSI).

Afin de suivre l'avancement des PDR 2014-2020 en termes d'engagement et de paiement, l'Autorité de gestion (Pôles FEADER) et les GUSI peuvent utiliser les ressources du Portail de valorisation des données OSIRIS (ValOsiris) pour les mesures non surfaciques et pour les mesures surfaciques les exports ISIS qui permettent de disposer des données d'engagement et de paiement par campagne PAC. Par ailleurs, les GUSI ont mis en place des tableaux de bord complémentaires d'OSIRIS afin de suivre les dépôts des demandes d'aide des dossiers relevant de leur instruction (avant la phase d'instruction gérée dans OSIRIS). De son côté, l'AG a mis en place un suivi des dossiers programmés en Comité Régional de Programmation. Dans le

cadre de la valorisation de la donnée, l'AG mettait en place un service 'Pilotage' en charge de produire et mettre à jour régulièrement des tableaux de Bord issus du retraitement des données recueillies dans ValOsiris et dans ISIS : tableaux mensuels sur l'état d'avancement des programmes en Engagement et en Paiement FEADER pour chacun des 3 PDR du Grand Est, ainsi qu'à une fréquence moindre, des tableaux de suivi en dépense publique totale engagée et payée.

La mise à disposition d'un module 'expert' dans l'outil ValOsiris permet à l'AG d'être autonome et réactive dans l'extraction et le traitement des données et à la (construction de différents tableaux de bord), dès lors que celles-ci sont disponibles sous l'outil de gestion OSIRIS.

Enfin, lors des formations présentielle ou des notes d'instructions émises à l'attention des instructeurs, un rappel clair est fait sur la prescription de saisir l'ensemble des données à disposition afin de disposer d'un ensemble exhaustif de données à traiter. L'Autorité de Gestion a également sensibilisé les instructeurs à l'importance des « Indicateurs » en vue de permettre pour les prochains RAMO d'exporter des données homogènes et fiables. A partir de 2020, les dossiers mis en paiement devront être complétés par les indicateurs de réalisation sous peine d'être rejeté par l'organisme payeur. La fonctionnalité dans l'outil n'ayant été développée qu'à la mi-2019, les données n'ont pu être correctement renseignées puisque non encore totalement disponibles au moment de l'instruction des demandes ; un temps de rattrapage est nécessaire.

### **Instrumentation OSIRIS :**

Si tous les outils Champagne-Ardenne sont aujourd'hui produits, l'AG participe activement à leur maintenance et actualisation, chaque fois que cela est nécessaire et en particulier lors de l'évolution d'un dispositif d'aide.

En effet, l'outil OSIRIS doit toujours être en conformité avec les documents de mise en œuvre (AAC ou AAP) lancés par l'AG.

### **Participation au paramétrage de l'outil de gestion ISIS :**

En 2019, ISIS a été paramétré par la DRAAF conjointement avec l'AG pour permettre le traitement des dossiers MAEC (M10) et AB (M11) des campagnes PAC 2018 et 2019.

### **Outil spécifique à l'évaluation : l'Observatoire des programmes de Développement Rural (ODR) :**

L'Observatoire du Développement Rural, plateforme créée et gérée par l'INRAE, fournit des données que l'AG peut utiliser pour renseigner les RAMO. Pour établir ces données, l'ODR procède au traitement des données brutes fournies par l'ASP.

### **Groupes de travail mis en place au niveau national**

Afin d'améliorer la fourniture et la gestion des données, deux groupes de travail spécialisés ont été constitués dès les 1ère années de la programmation, :

- un Groupe de Travail Suivi-Evaluation – GTSE – lancé dès 2014, sur l'optimisation de la récolte de données. Il s'agit d'un lieu d'échanges entre toutes les Autorités de Gestion, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) et l'Agence de Services et de Paiement (ASP). Cette instance de partage permet aux Autorités de Gestion de confronter leurs difficultés rencontrées à l'occasion de productions statistiques et les moyens de lever ces difficultés, mais elle permet



également de travailler à une interprétation/compréhension commune et partagée des données de manière à faire remonter des valeurs comparables entre PDR ;

Il s'est réuni les 18 et 19 novembre 2019 à Paris, pour faire un retour d'expérience sur le RAMO 2019 et lancer des pistes de réflexions pour l'évaluation ex-post.

- un Groupe de Travail Valorisation de données – GT VALO – depuis 2016, également lieu d'échanges entre Autorité de Gestion et de travail collaboratif avec le MAA et l'ASP en vue de travailler les requêtes disponibles sous ValOsiris, de les améliorer voire d'en construire de nouvelles le cas échéant, permettant entre autre d'alimenter les RAMO.

**2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.**

<b>Maison d'édition</b>	Groupement ADE-EPICES
<b>Auteur(s)</b>	Grooupeement ADE-EPICES
<b>Intitulé</b>	Rapport évaluation RAMO 2019 Lorraine
<b>Résumé</b>	Le rapport annuel de mise en œuvre renforcé de 2019 est accompagné d'une évaluation des résultats du PDR Champagne-Ardenne 2014-2020, reposant sur l'analyse des indicateurs et des questions évaluatives du cadre commun de suivi et d'évaluation. Le traitement des questions évaluatives vise à fournir des réponses utiles et des recommandations à l'Autorité de gestion afin d'anticiper et de préparer le suivi et l'évaluation pour les années suivantes.
<b>URL</b>	<a href="http://europe-en-lorraine.eu/7312/">http://europe-en-lorraine.eu/7312/</a>

## 2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.

Dans le cadre des travaux d'évaluation réalisés par le cabinet ADE – EPICE, ce dernier a proposé des réponses aux 34 questions d'évaluations communes. Pour ce faire il a utilisé un système d'indicateurs commun, en adaptant les réponses aux priorités de chacun des 3 PDR et en lançant des enquêtes plus détaillées sur 4 domaines : PCAE, PAEC, investissement environnementaux productifs et les GAL.

Les principaux constats du RAMO 2019 pour le PDR Lorraine sont les suivants :

### • **Priorité 1 : transfert de connaissance et innovation**

Entre 2017 et 2018, 264 actions de formation se sont déroulées et ont concerné 3980 actifs des secteurs agricoles et forestiers.

Au terme de l'évaluation le Cabinet ADE –EPICE conclut que la mesure 16 « Coopération » connaît également une bonne dynamique. Suite au 1er appel à projet de 2017, une douzaine de Groupes Opérationnels ont été constitués. Ils répondent à des besoins croissants dans des domaines aussi variés que l'économie circulaire, la gestion et la performance environnementale, la foresterie... Ils ont permis l'émergence de réelles dynamiques collectives potentiellement porteuses d'innovation.

### • **Priorités 2: Viabilité et compétitivité des exploitations agricoles**

Dans son rapport d'évaluation le Cabinet ADE-EPICE constate que le PDR Lorraine contribue à améliorer la compétitivité et la viabilité des exploitations agricoles. Deux mesures phares du PDR sont concernées. Il s'agit des aides à l'investissement ainsi que des aides à l'installation des jeunes agriculteurs.

**L'investissement en bâtiment d'élevage** : 670 dossiers ont été présentés pour 16,6 M€ de dépenses publiques. Ces investissements contribuent à l'amélioration outre des conditions de travail, mais également à « une légère augmentation de la production qui à unité de travail constante, améliore la productivité du travail ». Il en résulte également une amélioration globale du bien-être animal.

**Les investissements environnementaux productifs** : 190 dossiers ont été engagés pour un total de 1,6 M€ de dépenses publiques. Ils consistent majoritairement en l'acquisition de matériel de désherbage mécanique et permettent une réelle diminution des herbicides. Ces aides sont économiquement indispensables pour les exploitations en agriculture biologique.

Au terme de son évaluation le Cabinet ADE-EPICE relève que le « Le PDR Lorraine a soutenu l'installation d'au moins 733 jeunes agriculteurs disposant des qualifications suffisantes et de projets viables. Il participe ainsi à la dynamique de renouvellement des générations ». Il contribue donc à l'amélioration du niveau de qualification et à la structure d'âge en agriculture.

Toutefois bien qu'en hausse, le nombre d'installation ne permet pas la compensation des nombreux départs en raison de l'augmentation de la tranche d'âge des plus de 55 ans.

**Concernant la filière bois**, l'évaluateur constate que « La combinaison de mesures d'infrastructure (desserte forestière), d'appui à la mécanisation de la récolte auprès des ETF, d'amélioration du potentiel productif et les différentes actions d'animation et de formation sont essentielles pour la filière forêt bois. Elles favorisent la mobilisation du bois par des petites entreprises locales ». Par ailleurs, l'évaluateur relève que « Les actions d'animation autour d'actions collectives restent nécessaires tant au niveau de la propriété forestière et des dessertes que de l'exploitation forestière »

- **Priorité 3 : organisation de la chaîne alimentaire et gestion des risques**

Le Cabinet ADE-EPICE évoque les actions de soutien du PDR « à la diversification des exploitations dans la transformation de leurs productions permet aux producteurs d'intégrer des circuits de proximité en maîtrisant la plus-value de leurs productions ».

Suivant la maquette, la mesure 4.2 était dotée de 13,9 M€ en FEADER, représentant 4,2% de la maquette du PDR. Au 31 décembre 2018, 28 dossiers étaient engagés au niveau du volet entreprises agro-alimentaires (mesure 4.2.A, 4,79 M€ Feader) et 66 dossiers portés par des exploitations agricoles (M4.2.B, 0,62 M€ FEADER), pour un total de 5,41 M€, soit 38,8% de la maquette initiale. Parmi ces 94 dossiers d'investissements, 26 avaient fait l'objet d'un premier paiement pour un montant total de 2,22 M€, soit 41% des engagements.

Les crédits alloués ont ainsi principalement été orientés vers des investissements dans les entreprises agroalimentaires et bénéficient indirectement aux producteurs primaires en consolidant leurs débouchés, puisque ces entreprises s'approvisionnent principalement au travers de circuits de proximité.

Au niveau de la transformation à la ferme, **la mesure 4.2.B a permis de soutenir en priorité les projets de diversification** par la création d'activité de transformation tous secteurs confondus et dans une moindre mesure par le développement des capacités de ces activités.

S'agissant de la gestion des risques (mesure 5.2 ) le Cabinet ADE-EPICE constate qu'aucun dossier n'a été initié car aucune catastrophe naturelle, évènement climatique défavorable ne sont survenus sur la période 2014-2018 sur le périmètre du PDR Lorraine.

- **Priorité 4 : restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes**

L'environnement est une des grandes priorités du PDR Lorraine. Elle concentre 60% des dépenses totales prévues dans le PDR.

Au terme de son évaluation le Cabinet ADE-EPICE a fait les constats suivants :

- Les contractualisations des MAEC sont bien ciblées sur des zones à enjeux biodiversité, notamment sur les zones NATURA 2000 et sont davantage au service du maintien de l'herbe. Les mesures en lien avec l'agriculture biologique viennent compléter cette efficacité. « Les aides à l'animation sont indispensables pour maintenir un bon niveau de contractualisation et assurer la pérennité des bonnes pratiques ». Il serait même souhaitable d'articuler ces mesures avec la mise en œuvre des mesures surfaciques au travers d'une coanimation sur le territoire des PAEC. Dans le cadre du maintien en herbe il faut constater également le rôle important de l'ICHN, qui peut avoir un rôle potentiellement important sur le maintien en herbe.
- Dans le même temps, l'évaluateur constate que les dispositifs visant à l'amélioration de la gestion de l'eau et des sols semblent obtenir moins d'effets. Hors la préservation des prairies permanentes qui contribuent directement à la préservation de la qualité de l'eau et des sols, les mesures contribuant directement à ces 2 objectifs sont peu sollicitées. Par ailleurs la couverture géographique de ces mesures ne permet pas d'observer des effets suffisamment quantifiables sur la qualité de l'eau.
- **Priorité 5 : utilisation efficace des ressources et économie résiliente face au changement climatique**

Très peu de mesures sont directement mobilisées pour la priorité 5. La contribution du PDR au DP5 est exclusivement secondaire.

ADE-EPICE relève que le PDR soutient la conservation et le stockage du carbone de manière indirecte, par un soutien au maintien des prairies permanentes, par l'amélioration de l'activité microbienne des sols au travers de l'agriculture biologique et au niveau de la forêt en favorisant la mobilisation des bois, ce bois récolté permettant de conserver le carbone et de favoriser le repeuplement.

**• Priorité 6 : Inclusion sociale et développement économique**

Cette dernière priorité vise au renforcement de l'attractivité des territoires à travers le soutien à la création d'entreprise, l'amélioration du cadre de vie et la préservation du patrimoine rural.

Sur la mesure 7, 47 demandes de subventions ont été déposés au 31/12/2018 et 28 projets sont déjà engagés en 2019. Toutefois ADE-EPICE constate que l'instruction est freinée par des obstacles réglementaires et notamment l'obligation d'analyse des coûts raisonnables.

Sur LEADER, 12 GAL ont été sélectionnés, permettant à 45% de la population régionale de bénéficier de ce dispositif. ADE-EPICE relève que les thématiques les plus investies sont le développement économique et le tourisme. Elles génèrent de la création d'emploi et sont souvent porteuses d'innovation. La programmation de la mesure a atteint sa vitesse de croisière et le PDR Lorraine figure parmi les 3 meilleurs PDR métropolitains sur LEADER.

Enfin, en parallèle, l'évaluateur relève que de « nombreux investissements du PDR Lorraine contribuent au développement de voies vertes et de service à la population (éducation et santé) ».

**2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).**

Il convient de faire référence au plan d'évaluation et de préciser les difficultés éventuelles rencontrées dans la mise en œuvre, ainsi que les solutions adoptées ou proposées.

<b>Date / Période</b>	27/11/2019
<b>Intitulé de l'activité de communication/événement et thème des données recueillies dans le cadre de l'évaluation faisant l'objet d'une discussion/diffusion</b>	Comité de suivi et réunion de ré-examen annuel
<b>Organisateur général de l'activité/événement</b>	Autorité de gestion
<b>Moyens/format d'information utilisés</b>	Réunion en présentiel
<b>Type de public cible</b>	prioritairement les partenaires du PDR compte-tenu de la technicité
<b>Nombre approximatif de</b>	100

<b>parties prenantes touchées</b>	
<b>URL</b>	<a href="http://x">http://x</a>

<b>Date / Période</b>	06/07/2020
<b>Intitulé de l'activité de communication/événement et thème des données recueillies dans le cadre de l'évaluation faisant l'objet d'une discussion/diffusion</b>	Mise en ligne des résultats de l'évaluation menée en 2019 dans le cadre du RAMO-2019
<b>Organisateur général de l'activité/événement</b>	Autorité de gestion
<b>Moyens/format d'information utilisés</b>	Mise à disposition du résumé sur le site internet dédié aux fonds européens en Champagne-Ardenne
<b>Type de public cible</b>	prioritairement les partenaires du PDR compte-tenu de la technicité
<b>Nombre approximatif de parties prenantes touchées</b>	100
<b>URL</b>	<a href="http://europe-en-lorraine.eu/7312/">http://europe-en-lorraine.eu/7312/</a>

**2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).**

Il convient de faire référence au plan d'évaluation et de préciser les difficultés éventuelles rencontrées dans la mise en œuvre, ainsi que les solutions adoptées ou proposées.

<p><b>Résultat de l'évaluation présentant de l'intérêt pour le suivi (décrire la constatation et mentionner la source entre parenthèses)</b></p>	<p>ADE-EPICE a fait les recommandations suivantes : - mobiliser d'autres partenaires pour améliorer l'analyse des effets potentiels du PDR - envisager des analyses statistiques contrefactuelles pour comparer des territoires plus ou moins bénéficiaires du PDR et suivre l'évolution de l'emploi, de l'attractivité résidentielle ou du niveau de services ; --investir davantage dans le suivi de certains éléments de contexte - proposer aux GAL la réalisation d'une autoévaluation</p>
<p><b>Suivi effectué</b></p>	<p>Pour répondre aux remarques faites par l'évaluateur, l'Autorité de gestion propose les pistes de travail et d'améliorations suivantes : - Améliorer le niveau de saisie des données (indicateurs) dans OSIRIS, notamment par la formation des instructeurs et par une aide à la saisie - Assurer un meilleur suivi de la saisie des données, notamment par un système de relance des instructeurs - Lancer une réflexion, dans le cadre de la préparation de la prochaine programmation, sur la simplification des procédures sur des dispositifs complexes comme par exemple la DJA ; - Accompagner avec le soutien du Réseau Rural Régional, les GAL dans leur auto-évaluation - Dans le cadre de la préparation de la prochaine programmation, lancer une évaluation sur la thématique de l'innovation, afin de faire un état des lieux de la programmation actuelle en vue d'améliorer la mise en œuvre et l'efficacité des mesures favorisant l'innovation dans les champs couverts par le PSN.</p>
<p><b>Autorité chargée du suivi</b></p>	<p>Autorité de gestion</p>

### **3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES**

#### **3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme**

Le RAMO 2019 met en exergue une progression des taux d'engagement et de réalisation dans une dynamique de sollicitation du FEADER qui atteint son rythme de croisière. L'accroissement du nombre des agents et leur montée en compétences permettent une meilleure réactivité de l'AG en adaptant son organisation. Par cela, l'Autorité de gestion tend vers les objectifs de répondre aux obligations règlementaires européennes en particulier sur les aspects de sa capacité administrative à gérer le fonds délégué par la Commission Européenne. L'Autorité de Gestion poursuit la mise en œuvre de plusieurs mesures afin de consolider la mobilisation des fonds européens dédiés au développement rural :

- Renforcer son organisation interne par le passage de 2,5 à 8,6 ETP en 2017, puis 15 ETP en 2018, et enfin 16,6 ETP en 2019,
- Mobiliser un chargé de mission spécialisé sur la thématique de l'instrumentation pour accélérer les engagements et le paiement du FEADER en se concentrant sur la rédaction et la production des instruments OSIRIS. En juin 2018, elle se transforme par le recrutement d'un technicien pour finaliser l'instrumentation des PDR Lorrain et Champardennais. Ses compétences et ses connaissances reconnues assure à l'Autorité de Gestion de gagner en réactivité pour ne pas ralentir la dynamique de programmation. A l'exception des mesures ouvertes 5.2 et 8.4 à titre préventif, le PDR Lorraine est totalement instrumenté.
- Poursuivre l'animation du PDR en accompagnant davantage les services instructeurs par l'organisation de réunion de coordination ou thématique à rythme plus élevé, et affecter 2 agents au suivi et à l'animation des mesures stratégiques comme le PCAEA et la DJA. Ainsi, 2 chargés de missions ont été recrutés en septembre 2018 et assurent pleinement, depuis janvier 2019, la coordination de ces dispositifs. Mais également par la mise en place de réunions de coordination mensuelles entre l'Autorité de Gestion, l'ASP, la DRAAF et les services instructeurs. En terme d'animation opérationnelle de la DJA et du PCAEA, elles ont lieu de manière bi-hebdomadaire. Il existe des réunions de coordination sur les mesures forestières qui ont été mise en place depuis 2018. Ces réunions permettent à l'AG d'informer les DDT et d'échanger avec elles sur les thématiques liées au PDR Lorraine (maintenance instrumentation OSIRIS, publications diverses y compris : de procédures, de notes techniques d'instruction, animation d'une foire aux questions sur l'éligibilité des projets et/ou des pétitionnaires, point de calendrier des appels à candidatures, etc.) sur les mesures d'investissements (Mesure 04), d'installation (Mesure 06) et les aides surfaciques. Lieux d'échanges privilégiés, les DDT peuvent informer l'AG de leurs difficultés (instruction, stocks de dossiers en retard de traitement...). Chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu détaillé qui est diffusé ensuite à l'ensemble des participants.

Des réunions inter-GAL ont lieu au minimum quatre fois dans l'année, dans le but de bien coordonner l'instruction et le suivi des aides LEADER. Elles sont complétées par un accompagnement accru des GAL par les chargées de mission de l'autorité de gestion. Enfin, des réunions bi-latérales entre le GAL et l'AG sont organisées selon les besoins.

- Dans cette logique, le SDR Lorraine disposait jusqu'à mi-juillet 2019 également d'un chargé de mission pour le suivi des mesures SIGC qu'il partage avec le PDR de Champagne Ardenne, mesures très importantes du PDR. Depuis l'automne 2019, les deux chargés de mission SIGC suivent de manière coordonnée les 3 PDRs.



- Mettre en œuvre un suivi financier efficient pour en faire un outil de décision, d'animation et de dialogue avec les services instructeurs. A ce titre, un chargé de mission a également été embauché en septembre 2018 et assure les missions de suivi et de fiabilisation des données pour un meilleur pilotage des mesures et une valorisation du PDR depuis le début de l'année 2019. Le travail de ce chargé de mission permet de consolider les données chiffrées du PDR en travaillant en coordination avec le service pilotage de la DFE. Cette consolidation a permis de se tourner par la suite vers un travail de prospectives pour appréhender la fin de gestion.

- Poursuivre la mobilisation des mesures de développement rural non agricole, notamment sur la mesure 7 relative aux services de base dans les zones rurales et d'accompagnement de la programmation LEADER mais aussi avec les mesures 1, 16. Une chargée de mission a fait l'objet d'un recrutement partagé avec le SDR Champagne Ardenne en septembre 2018 pour la mise en œuvre des mesures 1 et du PEI dans ses composantes 16.1 – Aide à la mise en place et au fonctionnement des groupes opérationnels du PEI pour la productivité et le développement durable de l'agriculture et 16.2 - Aide aux projets pilotes et à la mise au point de nouveaux produits, pratiques, procédés et technologies. Elle aura la charge de procéder au engagement des projets pour lesquels les appels à projets ont été réalisé respectivement en 2017 et 2018. Compte tenu de la complexité de la mesure 16 et de la mesure 1, une seconde chargée de mission est partagée entre le PDR CHA et LOR pour la mise en œuvre de la mesure 1. S'agissant des mesures 7.4, 7.5 et 7.6, une chargée de mission est venue en renfort du pôle territoire en charge de la mise en œuvre de ces mesures.

- Le renforcement temporaire du SDR Lorraine : l'AG a pris en compte le déficit de programmation et de paiement des aides FEADER en fin d'année 2017, en particulier sur les mesures de transformation des produits agricoles, l'équipement des entreprises de travaux forestier et les mesures en faveur de l'attractivité des territoires. Une équipe de six personnes à titre temporaire pour une durée maximale de 12 mois a été recrutée et vient renforcer l'équipe du SDR depuis avril 2018. Son travail a permis de résorber le retard de traitement des dossiers d'investissements des Entreprises de Travaux Forestiers et dans une moindre mesure, celui des dossiers de transformation des produits agricoles. Il s'est poursuivi en 2019 par le maintien d'une équipe de 4 personnes jusqu'au mois de septembre, qui auront pour objectif de finaliser le traitement des dossiers en retard, l'un de ces chargés de mission ayant été affecté au traitement des mesures 7.4, 7.5 et 7.6. Les dossiers en retard sont désormais tous traités.

L'Autorité de Gestion met en œuvre depuis 2015 des formations destinées aux services instructeurs, relatives aux règles de gestion du FEADER, pour sécuriser l'instruction réglementaire des demandes d'aide et de paiement. En 2018, deux sessions de 2 jours chacune ont été proposées aux nouveaux arrivants dans les services, et ont été suivies par 40 participants au total. En outre pour LEADER, deux jours de formation spécifiques dédiés à l'instruction des demandes de paiement ont été proposées aux GAL Lorrains. En 2019, un plan de formation qui permet de recenser les besoins en formation spécifiques au FEADER a été mis en place. Il a permis d'organiser trois formations sur l'année 2019 pour un total de 46 personnes formées. L'AG a également participé activement au GT Formation. Ce GT, organisé au niveau national, avait notamment pour objectif de mettre en place une plateforme de formation en ligne à destination des acteurs du FEADER français.

Enfin, l'Autorité de gestion maintient, comme elle le fait depuis le second trimestre 2018, son soutien financier au renforcement des équipes des DDT qui instruisent les demandes des paiements du PCAEA pour éviter une reconstitution des stocks de celles-ci.

Afin d'assurer la continuité avec les mesures correctives engagées dans le cadre du RDR 2 et de bénéficier de la mutualisation des bonnes pratiques, la Région Grand Est se place dans le cadre du plan d'actions FEADER coordonné par le Ministère en charge de l'agriculture (DGPE). Ce plan a été construit, et continue

à être alimenté, sur la base des constats d'insuffisance, formulés par les auditeurs européens et ceux de l'organisme de certification des comptes des organismes payeurs, et face auxquels des mesures correctives sont engagées.

Dans d'un souci de qualité de la mise en œuvre, l'Autorité de Gestion suit et participe aux différents groupes de travail et instances nationaux :

- Comité Opérationnel Audits et Contrôles (COMOP A&C),
- Comité Opérationnel Hors Système de Gestion et de Contrôle (COMOP HSI GC),
- Comité Opérationnel Système de Gestion et de Contrôle (COMOP SIGC),
- Groupe de travail suivi /évaluation (GTSE),
- Comité consultatif suivi/évaluation du Réseau Rural National (COCOSE).

Ce travail en réseau permet les échanges de bonnes pratiques et génère une veille permanente, notamment alimentée par les constats d'insuffisance formulés par les auditeurs européens et ceux de l'organisme de certification des comptes des organismes payeurs. La région Grand Est participe activement à l'élaboration des notes de cadrage relatives aux thématiques ayant été mises en cause par les auditeurs. Ainsi les préconisations inventoriées et les propositions de procédures rédigées au niveau national sont appliquées dans la mise en œuvre du programme régional.

De la même façon, les travaux réalisés dans le cadre des réunions du Comité Opérationnel "audits et contrôles", en concertation entre les autorités de gestion, l'organisme payeur (ASP) et l'autorité de coordination des AG (MAAF), décrivent les mesures prises et à entreprendre afin de corriger ce taux d'erreur. Les notes de cadrage ainsi élaborées sont ensuite validées et déterminent le cadre de contrôle à mettre en place en région où l'autorité de gestion intègre tous les éléments dans ses procédures formalisées à destination des instructeurs. Les mises à jour du plan d'actions sont préparées en COMOP audits et contrôles entre les AG, l'ASP et le ministère, également en concertation avec la Commission de Certification des Comptes des Organismes Payeurs (CCCOP).

Les notes de cadrage ainsi élaborées sont ensuite validées et déterminent le cadre de contrôle à mettre en place en région. Les mises à jour du plan d'actions sont préparées en COMOP « audits et contrôles », également en concertation entre les AG, l'ASP et le Ministère. Elles sont complétées également par des guides de procédure et des notices de saisie, en particulier pour la mesure PCAE.

En 2019, l'AG a poursuivi ses travaux liés au dispositif de contrôle interne FEADER, afin de répondre à ses obligations liées au système de gestion et contrôle prévues par les R(UE) 1303/2013 art.72 à 74, R(UE) 480/2014 art.30 et les conventions tripartites de mise en œuvre des PDR.

Un Comité de Pilotage du Contrôle Interne FEADER a eu lieu en avril 2019 pour mettre à jour la cartographie des risques et ajuster le plan d'action en conséquence.

Ces travaux de l'AG s'intègrent également dans le plan d'action national piloté par le GT Contrôle et le GT Audits Externes, ainsi que dans l'exercice de suivi des recommandations de la CCCOP piloté par l'ASP.

Pour rappel, une première cartographie des risques avait été élaborée et un comité de pilotage avait été mis en place en 2017. Le comité de pilotage rassemble les chef(fe)s de service des 3 PDR, ainsi que la cheffe du service Pilotage et la Directrice Adjointe Déléguée aux fonds européens. Les travaux sont menés par une équipe technique qui rassemble 2 chargés de mission issus de chaque PDR.

La mission de communication est mutualisée au niveau de la Délégation aux Fonds Européens pour l'ensemble des programmes européens cofinancés par le FEADER, le FEDER et le FSE et relève du Service

de Pilotage de la Délégation aux fonds européens. La mission d'évaluation est partagée entre ce Service de Pilotage (marchés publics) et les 3 Services de développement rural (compétence métier).

### 3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces

Options simplifiées en matière de coûts (OSC)<sup>1</sup>, indicateur indirect calculé automatiquement

	Total de la dotation financière du PDR [Feader]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR <sup>2</sup>	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées) <sup>3</sup>
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	330 825 611,00	67,98	48,69

<sup>1</sup> Les options simplifiées en matière de coûts sont les coûts unitaires/taux forfaitaires/montants forfaitaires au titre de l'article 67, paragraphe 5, du RPDC, y compris les méthodes spécifiques du Feader visées au point e) du même article, comme les montants forfaitaires applicables à la création d'entreprises, les paiements forfaitaires versés aux organisations de producteurs et les coûts unitaires liés aux zones et aux animaux.

<sup>2</sup> Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 de la version du programme

<sup>3</sup> Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 des déclarations de dépenses

Options simplifiées en matière de coûts (OSC), sur la base des données détaillées spécifiques de l'État membre [facultatif]

	Total de la dotation financière du PDR [Feader]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées)
Total au titre de l'article 67, paragraphe 1, points b), c) et d) + l'article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	330 825 611,00		
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	330 825 611,00		

Gestion électronique des bénéficiaires [facultatif]

	[%] Financement du Feader	[%] Opérations concernées
Demande d'aide		
Demandes de paiement		
Contrôles et conformité		
Suivi et établissement de rapports pour l'autorité de gestion/organisme payeur		

Délai moyen pour la perception des paiements par les bénéficiaires [facultatif]

[Jours] Le cas échéant, délai de l'État membre pour le versement des paiements	[Jours] Délai moyen pour le versement des paiements aux bénéficiaires	Observations

aux bénéficiaires		

## **4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME**

### **4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action**

4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau)

Depuis le 1er janvier 2017, le Réseau Rural régional est consolidé et opérationnel à l'échelle de la Région Grand Est. Ce réseau unique permet :

- D'harmoniser la mise en œuvre de l'animation sur l'ensemble du Grand Est,
- De mutualiser les moyens et les expériences acquises par les trois anciennes régions,
- De décloisonner et mettre en synergie les acteurs bénéficiaires des trois Programmes de Développement Rural (PDR),
- D'anticiper dès à présent le périmètre futur du prochain Programme de Développement Rural Grand Est.

L'animation et le pilotage du Réseau Rural Grand Est sont assurés par deux chargées de mission au sein des services de la Région. La Région Grand Est a en effet fait le choix d'une cellule d'animation dite « mixte », avec des moyens humains dédiés au Réseau Rural Grand Est en interne et un recours à des prestataires externes en tant que de besoin pour accompagner la mise en œuvre du programme d'actions.

L'année 2018 avait été marquée par la nécessité de « refaire réseau », en renouant des liens d'échanges et de travail avec les partenaires institutionnels, certains agents de la Région Grand Est en charge de thématiques croisant les enjeux agricoles et le développement rural, ainsi que les 15 GAL de Champagne-Ardenne. Un premier travail d'accompagnement avait également été engagé auprès des candidats à l'émergence aux Groupes opérationnels (GO) dans le cadre du Partenariat Européen à l'Innovation (PEI AGRI) sélectionnés en 2017, et des projets lauréats, en Grand Est, de l'appel à projets national « Mobilisation collective pour le Développement Rural – MCDR » porté par le Réseau Rural National.

Dans la continuité de ces travaux, l'année 2019 a été très orientée « innovation » et « coopération ». L'essentiel du travail s'est focalisé sur ces deux thématiques en raison de deux faits majeurs :

- Le lancement de la phase 2 du PEI-AGRI pour les PDR de Champagne-Ardenne et de Lorraine, avec la sélection et l'accompagnement à la mise en œuvre des Groupes opérationnels,
- le besoin des GAL du Grand Est d'être accompagnés sur le volet coopération de leur programmation,

Par ailleurs, pour faciliter la diffusion de l'information, des expériences innovantes et des bonnes pratiques, la cellule d'animation du Réseau Rural a :

- Participé activement aux événements organisés en France par l'ENRD (Sommet européen du PEI AGRI à Lisieux et Rencontre des Réseaux Ruraux Nationaux à Poitiers)
- Participé à l'ensemble des ateliers inter-régionaux, comités de suivi du RRN,
- Participé aux réunions techniques des Réseaux Ruraux Régionaux à Régions de France,
- Accompagné certains projets de GAL LEADER (appui à la coopération, recherche de ressources, mise en réseaux...),

- Accompagné et suivi, en tant que partenaire technique, 3 des 4 projets lauréats en Grand Est de l'appel à projet MCDR 2018 du RRN (CARNAC, TRESSONS, PORT@il)

A noter : pour 2019, les missions du RRR Grand Est ont été réalisées par 1 seul ETP (Isabelle ROUX). En effet, l'animatrice située à Strasbourg, Claire WOLFF, a quitté ses fonctions le 31/12/2018 pour intégrer une autre direction de la Région.

#### 4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action

L'articulation du Réseau Rural Grand Est avec le Réseau Rural National vise à accroître l'efficacité de l'action de ce dernier sur le territoire français. Le Réseau Rural Grand Est est partenaire d'actions lancées par les Réseaux Ruraux Européen et National et travaille en synergie avec eux. Il a également un rôle de relais régional des actions de communication, d'information sur les fonds européens et de manifestations organisées aux différentes échelles. Les activités du Réseau Rural Grand Est sont menées dans le cadre du **plan d'actions pluriannuel** approuvé en 2017 (voir « Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN »).

Le plan d'actions du Réseau Rural Grand Est répond aux **4 objectifs fixés** dans l'article 54 du règlement (UE) n°1305/2013, eux-mêmes **déclinés selon les 7 types d'activités**. Ce plan d'actions constitue le fil conducteur des activités menées chaque année par le Réseau Rural Grand Est pendant toute la durée de la programmation :

#### **OBJECTIF 1 « MOBILISER » : ACCROITRE LA PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU DEVELOPPEMENT RURAL ART. 54 (2) A**

**Type d'activité : formations et mise en réseau des GAL LEADER, assistance technique pour la coopération Art. 54 (3)(b)(iii)**

**Cibles** : Chargés de mission des GAL et acteurs des démarches LEADER

En lien avec l'Autorité de Gestion, il s'agit de proposer une offre de formations, de mise en réseau et d'échanges d'expériences destinée (pas de s si c'est l'offre qui est destinée) à l'ensemble des 32 Groupes d'action locale du Grand Est : appui pour leurs projets de coopération, capitalisation de leurs expériences et d'éléments méthodologiques et accompagnement collectif sur des sujets transversaux (communication, évaluation, etc...).

Actions réalisées en 2019 :

- Création d'un mémento sur la coopération LEADER, remis aux GAL LEADER lors de la rencontre Inter-GAL Grand Est du 18 octobre 2019 consacré à la coopération LEADER
- Formation-action à destination des 32 GAL du Grand Est, en 3 phases d'accompagnement, sur la coopération LEADER (cabinet retenu : Eurêka 21) : organisation de 2 Inter-GAL Grand Est à Tomblaine (18 octobre et 9 décembre 2019) + appui téléphonique de suivi et de conseils en réponse au différents niveaux maturité de chacun des 32 GAL sur la question de la coopération (sur 12 mois) Ü 3 comités technique de préparation (23 septembre, 25 octobre, 14 novembre 2019)
- Appui du Gal Othe-Armance dans la structuration de son projet de coopération avec l'Italie « Villages of Traditions » et du déplacement à Matera en juin : 2 réunions en visioconférence avec l'Italie (7 et 17 mai 2019).

- Mise en place du « LEADER TOUR Grand Est » : 23 mai (Gal du Pays de Brie en Champagne) et 13 septembre (Gal du PETR Othe-Armance)

**Le Leader Tour Grand Est, mis en œuvre en 2019, répond à l'objectif d'informer le grand public et les potentiels bénéficiaires du FEADER des possibilités de financement. Basé sur le volontariat des GAL LEADER et la participation active des Président(e)s de la structure porteuse du GAL et du Comité de Programmation, il est proposé de :**

- S'appuyer sur des initiatives exemplaires menées par les GAL LEADER pour organiser des retours d'expériences ludiques et festifs
- Informer le grand public sur les fonds LEADER de façon pédagogique,
- Faire un point sur la programmation du territoire accueillant le LEADER TOUR
- Valoriser les acteurs territoriaux engagés (habitants, élus, porteurs de projets, membres du comité de programmation, institutionnels, consulaires, acteurs du tourisme etc...) au travers des échanges et retours d'expérience

Participations aux réunions de l'AG avec les GAL : 6 réunions Inter-GAL en 2019 + 1 spécifique avec le GAL du Pays de Châlons en Champagne.

**Type d'activité : facilitation des échanges thématiques et analytiques entre les acteurs du développement rural, mise en commun et diffusion des données recueillies Art. 54 (3)(b)(ii)**

**Cibles** : Toutes les catégories de bénéficiaires des PDR

Le Réseau Rural National et le Réseau Rural Régional investissent tous deux ce champ d'activité à leurs échelles d'action respectives.

Actions réalisées en 2019 :

- Mise en œuvre du Leader Tour :

\*Gal du PETR du Pays de Brie et Champagne : valorisation du patrimoine

\*Gal du PETR Othe-Armance : action culturelle en milieu rural

- Participation à diverses réunions pour faire connaître le RRGE et capter des nouvelles ressources utiles aux parties prenantes :

**31 janvier** : rencontre avec la chaire Interactions – AGRO PARISTECH

**5 février** : AG FR CUMA (GO émergent – mesure 16.1 du PEI-AGRI)

**6 février** : réunion organisée par la Direction de la Transition Énergétique, Ecologique et de l'Environnement de la Région Grand Est avec les Maisons de la Région et l'agglomération de Châlons-en-Champagne sur le thème de l'écologie industrielle et territoriale et l'économie circulaire (1 dossier PEI-AGRI - mesure 16.2 - déposé suite à cette réunion)

**18 mai** : Participation aux 1ères Assises culturelles du Gal Othe-Armance qui ont validé la nécessité de mettre en œuvre un projet culturel de territoire qui devrait aboutir en 2020 – 2021

<https://www.reseaurural.fr/centre-de-ressources/evenements/assises-de-la-culture-en-pays-dothe-et->

armance-aube-samedi-18-mai

**21 mai** : participation aux assises régionale du Pacte pour la ruralité Grand Est

**6 mars** : contribution à la réalisation d'une conférence sur la Bioéconomie organisé par Néoma Business School de Reims en lien avec l'Université de Reims Champagne-Ardenne (appui à la structuration des échanges, mise en contact avec des porteurs de projets pour la table ronde du 4 juin 2019)

- Participation aux COPIL/comité technique/lancement des projets Mobilisation Collective pour le Développement Rural pour faciliter la mise en œuvre des expérimentations et/ou projets développés dans le Grand Est : CARNAC – TRESSONS - PORT@IL : 8 journées échelonnées sur l'année
- Mise en relation du projet MCDR de la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique avec le projet Green Research (projet de bioéconomie sur les débouchés du biochar qui a donné lieu au dépôt d'un dossier dans le cadre de la mesure 16.2 du PEI AGRI du PDR de Champagne-Ardenne)
- Participation à 1 itinérance du projet MCDR CARNAC à Essay et Sées (Normandie) en tant qu'observatrice du « protocole de l'implicite de la coopération » développé par l'Institut des Territoires Coopératifs
- Participation au séminaire accompagnateurs ESS et ruralités du projet MCDR TRESSONS (Paris, 2 décembre)
- Publications réalisées par le RRGE et/ou diffusion de ressources utiles : dossier sur les CUMA intitulé « il n'y a pas que la feraille qui m'aille », synthèse des travaux sur le séminaire coopération et innovation du RRGE de novembre 2018, prix régional des solidarités, focus sur le projet MCDR CARNAC (le développement par la coopération), point d'étape sur le projet MCDR PORT@il (développement des tiers-lieux en milieu rural), Leader Tour en Pays de Brie et Champagne, vidéo « à quoi rêve le Pays d'Othe ? », vidéo du Leader Tour en Othe-Armance

[https://www.reseaurural.fr/centre-de-ressources/documents?f%5B0%5D=echelons\\_geographiques%3A140](https://www.reseaurural.fr/centre-de-ressources/documents?f%5B0%5D=echelons_geographiques%3A140)

## **OBJECTIF 2 ART. 54 (2) B « OPTIMISER » : AMELIORER LA QUALITE DE MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT RURAL**

**Type d'activité** : mise en commun et diffusion des données recueillies dans le cadre du suivi et de l'évaluation Art 54 (3)(b)(v)

**Cibles** : Parties prenantes du réseau

Le Réseau Rural Grand Est peut apporter un appui pour le suivi et l'évaluation des PDR, à la fois en suivant et évaluant ses propres activités de mise en réseau et de capitalisation (présente contribution aux trois Rapports Annuels de Mise en Œuvre (RAMO) des PDR) et en participant à la mise en commun et la diffusion des données de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des PDR en Grand Est.

**Actions réalisées en 2019** :

- Suivi et évaluation des actions du Réseau Rural Grand Est, contributions aux RAMO réalisés en 2019 (participation aux COPIL des travaux d'évaluation de ADE-Epices les 2 et 13 mai à Metz)
- 23 avril 2019 : participation à la réunion d'évaluation des activités du RRN à Paris
- 19 juin : participation à l'Inter-GAL Champagne-Ardenne sur le thème de l'évaluation de la programmation LEADER.

**Type d'activité** : identification d'exemples de projets couvrant toutes les priorités des programmes de



## **développement rural Art 54 (3)(b)(i)**

**Cibles** : Toutes les catégories de bénéficiaires des PDR

Il s'agit d'un champ d'activité partagé entre le Réseau Rural National et le Réseau Rural Régional, en ciblant particulièrement les priorités du PDR.

### **OBJECTIF 3 « INFORMER » : INFORMER LE GRAND PUBLIC ET LES BÉNÉFICIAIRES POTENTIELS SUR LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT RURAL ET LES POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT - ART. 54 (2) C**

**Type d'activité** : **Participer à la mise en œuvre du plan de communication inter-fonds, en lien avec les autorités de gestion, incluant la publicité et les informations concernant le PDR ainsi que les activités d'information et de communication visant un public plus large Art 54 (3)(b)(vi)**

**Cibles** : Grand public, toutes les catégories de bénéficiaires des PDR, partenaires

Cette activité est conduite en articulation et en synergie avec la stratégie de communication pluri-fonds, ainsi que celle organisée au niveau national par le RRN.

A ce titre, le Réseau Rural Régional relaie les informations et communications, afin de contribuer à l'émergence de projets pouvant être soutenus dans le cadre des mesures ouvertes au niveau des trois PDR en Grand Est, tout en visant une valorisation des retours d'expériences.

- Mise en place du Leader Tour Grand Est (basé sur le volontariat des GAL LEADER et la participation active des Président(e)s de la structure porteuse du GAL et du GAL) :

- S'appuyer sur des initiatives exemplaires menées par les GAL LEADER pour organiser des retours d'expériences ludiques et festifs

- Informer le grand public sur les fonds LEADER de façon pédagogique

- Faire un point sur la programmation du territoire accueillant le LEADER TOUR

- Valoriser les acteurs territoriaux engagés (habitants, élus, porteurs de projets, membres du comité de programmation, institutionnels, consulaires, acteurs du tourisme etc...) au travers des échanges et retours d'expérience

- Mise en ligne de documents, articles, retours d'expériences, agenda, actualités, appels à projets pouvant intéresser les parties prenantes du RRGE, ...
- Relais d'appel projets des PDR

[https://www.reseaurural.fr/centre-de-ressources/appels-a-projet?f%5B0%5D=echelons\\_geographiques%3A140](https://www.reseaurural.fr/centre-de-ressources/appels-a-projet?f%5B0%5D=echelons_geographiques%3A140)

**Type d'activité** : **Participation et contribution aux activités du réseau européen de développement rural (ENRD) ainsi qu'au RRN Art 54 (3)(b)(vii)**

**Cibles** : Grand public, toutes les catégories de bénéficiaires des PDR, partenaires

Le Réseau Rural National est le principal interlocuteur et contributeur du Réseau Rural Européen.

Le Réseau Rural Grand Est :

- S'associe, si besoin, aux activités du réseau européen et s'en fait le relais auprès des acteurs ruraux ciblés par ses activités,
- Participe activement aux réunions et travaux du Réseau Rural National.

**Actions réalisées en 2019 :**

- Participation aux réunions et travaux du RRN : 26 et 27 février 2019 – 12 et 13 juin 2019 – 8 et 9 octobre 2019
- Participation à l'AGORA des projets MCDR à Paris : 7 février 2019
- Présence sur le stand du RRN au Salon International de l'Agriculture : 28 février 2019
- Contribution active à la mise en œuvre de 3 projets MCDR (sur les 4 retenus en Grand Est suite à l'accompagnement des porteurs de projet par le RRGE) : CARNAC, PORT@AIL, TRESSONS
- Participation au sommet européen du PEI-AGRI à Lisieux (26 et 27 juin 2019)
- Participation aux 15èmes rencontres de l'ENRD à Poitiers (19 et 20 septembre 2019) avec témoignage du RRGE dans l'article et la vidéo réalisés par le RRN)
- Participation au séminaire accompagnateurs ESS et ruralités du projet MCDR TRESSONS (Paris, 2 décembre)

<https://www.reseaurural.fr/centre-de-ressources/actualites/15e-rencontre-des-reseaux-ruraux-nationaux-les-participants>

<https://www.reseaurural.fr/15eme-rencontre-des-reseaux-ruraux-nationaux>

**OBJECTIF 4 « INNOVER[TC1] » : FAVORISER L'INNOVATION DANS L'AGRICULTURE, LA PRODUCTION ALIMENTAIRE, LA FORESTERIE ET LES TERRITOIRES RURAUX ART. 54 (2) D**

**Type d'activité : offre de mises en réseau pour les conseillers et les services de soutien à l'innovation (PEI-AGRI, Groupes Opérationnels (GO), services de soutien à l'innovation) Art 54 (3)(b)(iv)**

Ce champ d'activité est essentiellement investi par le Réseau Rural National, en particulier à travers l'accompagnement du programme PEI-AGRI et le comité consultatif qui y est spécifiquement consacré et qui se charge d'organiser des réunions d'information et des formations de niveau national. Le Réseau Rural Grand Est peut également mener des actions collectives d'accompagnement de la mise en œuvre du PEI en Grand Est.

**Actions réalisées en 2019 :**

- Appui de l'AG des PDR Champagne-Ardenne et Lorraine pour la mise en œuvre du PEI-AGRI - Mesure 16.2 du FEADER (mesure non ouverte au PEI dans le PDR Alsace) :
  - Participation au comité technique et transversal de facilitation interne à la Région dédié au PEI-AGRI (croisement des regards pour l'étude des dossiers, recherche des contreparties nationales/territoriales)
- Participation à 18 réunions d'audition des porteurs de projets de GO PEI-AGRI (conseil en méthodologie de projets dans un cadre pluri-acteurs et/ou transdisciplinaires)
- Participation à 2 COPIL du projet GREEN RESEARCH (projet GO Vitibiochar)

- Participation au jury de sélection des projets de GO PEI le 25 avril 2019
- Participation aux réunions de lancement de 2 GO PEI (10 et 15 octobre 2019)
  - Organisation et accueil d'une délégation franco-allemande de 25 personnes le 27 novembre 2019 en lien avec la chargée de mission PEI du Ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture, le Réseau Rural National d'Allemagne, la Région Bourgogne Franche Comté suite au sommet européen de Lisieux : échanges et retour d'expérience sur la mise en œuvre du PEI-AGRI dans le Grand Est

**Type d'activité : identification d'exemples de projets innovants couvrant toutes les priorités des programmes de développement rural - Art 54 (3)(b)(i)**

**Actions réalisées en 2019 :**

- Réalisation et mise en ligne du document de synthèse du séminaire organisé le 22 novembre 2018 par le RRGE sur le thème « la coopération et la co-construction de projets agricoles et territoriaux innovants dans les zones rurales »
- Publication d'informations relatives aux projets MCDR sur la page web du RRGE
- Participation à 2 webinaires organisés par le RAMEAU (laboratoire d'innovation partenariale)
- Participation à la conférence régionale sur la bioéconomie (6 septembre 2019)

**4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]**

**1/Au travers de ses actions, le Réseau Rural Régional contribue à la publicité des PDR**, permettant d'accroître la notoriété des fonds européens et de faire connaître le soutien accordé par l'Union européenne aux projets qui contribuent au développement rural en Grand Est.

Le lancement fin novembre 2018 du nouveau **site internet** du Réseau Rural National **www.reseaurural.fr** permet désormais au Réseau Rural Grand Est de communiquer et de publier directement sur son espace dédié [www.reseaurural.fr/region/grand-est](http://www.reseaurural.fr/region/grand-est).

Le Réseau Rural Grand Est a ainsi relayé 4 **appels à projets FEADER lancés en 2019** en Grand Est :

1. Appel à projets : Aide à la plantation et à l'amélioration de la valeur des peuplements forestiers 2018-2020 – Sous-Mesure 8.6 - Région Grand Est

<https://www.reseaurural.fr/centre-de-ressources/appels-a-projet/dispositif-daide-la-plantation-et-lamelioration-de-la-valeur>

2. Appel à projets : Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques (MAEC) 2019

<https://www.reseaurural.fr/centre-de-ressources/appels-a-projet/appel-projets-mesures-agroenvironnementales-et-climatiques>

3. Appel à projets : mise en œuvre des projets des GO pour le PEI-AGRI dans les domaines de l'agriculture, la viticulture et la forêt - Mesure 16.2 - Région Grand Est

<https://www.reseaurural.fr/centre-de-ressources/appels-a-projet/appel-projets-mise-en-oeuvre-des-projets->

des-go-pour-le-pe

#### 4. Appel à projets : aide aux peuplements forestiers

<https://www.reseaurural.fr/centre-de-ressources/appels-a-projet/appel-projets-aide-aux-peuplements-forestiers>

En application de la stratégie de communication plurifonds Grand Est approuvée par le Comité de suivi en octobre 2016, des plans de communication annuels sont mis en œuvre par l'autorité de gestion. Une synthèse des réalisations est présentée aux membres du Comité de suivi à l'occasion de la réunion annuelle du Comité régional de suivi.

#### **2/ Par ailleurs, en complément des actions du Réseau Rural régional, l'AG a mené différentes actions de communication en 2019** [PI1] [PI1]

En 2019, différentes actions ont été réalisées, avec un accent particulier mis sur la communication à l'attention du grand public afin de valoriser l'action des fonds européens en Grand Est, et la poursuite d'actions d'information ciblées vers certains porteurs de projets en fonction de l'avancement des programmes. Ce plan d'actions couvre l'ensemble des programmes gérés par la Région Grand Est.

##### **L'animation du site europe-en-champagneardenne.eu :**

Le site internet a vocation à informer les acteurs du territoire sur les potentialités des programmes européens 2014-2020, augmenter la notoriété des programmes européens en faisant connaître les réalisations concrètes et leurs actualités, et permettre aux bénéficiaires potentiels et aux bénéficiaires effectifs de trouver les outils nécessaires à une demande de subvention ou à la bonne gestion de celle-ci.

En 2019, le site a enregistré 8 208 visites et 16 936 pages ont été vues.

##### **L'animation de la page Facebook l'Europe s'engage en Grand Est :**

La page Facebook L'Europe s'engage en Grand Est, qui rassemble à raison de 2 à 5 publications par semaine des informations sur l'intervention des fonds européens, des programmes Erasmus+ ou INTERREG sur le territoire régional, a été mise en ligne en septembre 2016. Elle est visible à l'adresse <https://www.facebook.com/europeenGE/>.

A la fin de l'année 2019, elle rassemble une communauté de 1 124 abonnés (788 en janvier 2018), soit une forte augmentation par rapport à 2018.

##### **Un évènement annuel de promotion des programmes :**

Dans le cadre du Mois de l'Europe 2019, porté par la Région Grand Est, étaient prévues 3 visites de projets illustrant l'intervention des fonds européens (FEDER, FSE et FEADER) dans chacun des 3 ex Régions. Ces visites labellisées *Mois de l'Europe* ont été pu être menées en informant et en sensibilisant le grand public en nombre sur le 3 sites choisis :

- La Biscuiterie FOSSIER à Reims, ayant obtenu une aide FEADER pour l'acquisition d'un four et d'une chaîne de séchage a ouvert ses portes au grand public tout en se tenant à disposition des visiteurs pour un temps d'échange et ce afin de mieux appréhender les actions de l'Union européenne ;
- Le magasin de jouets CARIJOU à Strasbourg, employant des salariés bénéficiant d'une formation

financée par le FSE, s'est tenu à disposition des clients pour un temps d'échange et ce afin de mieux appréhender les actions de l'Union européenne durant tout le mois de mai ;

- L'équipe de la médiathèque de l'AGORA à Metz, dont la construction a été financée par le FEDER, s'est tenu à disposition des visiteurs pour un temps d'échange et ce afin de mieux appréhender les actions de l'Union européenne.

**Comité de suivi et réunion annuelle de réexamen du 27 novembre 2019:**

Lors de cette réunion en présentielle à Strasbourg, le résultat de l'évaluation a été présenté à une centaine d'invités. Les représentants de la DG Agri ont relevé que c'était la 1ère fois que la réunion de réexamen annuel était commune aux trois PDR. Par ailleurs ils ont constaté la bonne avancée des trois programmes depuis 2018.

## **5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2015, 2016.

## **6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

## **7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.



**8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS  
AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.



## **9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2018.

**10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

30A L'évaluation ex ante a-t-elle commencé?	Oui
30B L'évaluation ex ante est-elle terminée?	Non
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	-
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il commencé?	Non
13A L'accord de financement a-t-il été signé?	Non
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	-

## **11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES**

Voir annexe relative au suivi

## Annexe II

Tableau détaillé décrivant le niveau de mise en œuvre par domaines prioritaires incluant les indicateurs de réalisation

<b>Domaine prioritaire 1A</b>							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1A	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2019					2,60
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

<b>Domaine prioritaire 1B</b>							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1B	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2019					120,00
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

<b>Domaine prioritaire 1C</b>							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1C	T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2019					5 000,00
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

**Domaine prioritaire 2A**

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2A	T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2019	7,80	47,02			16,59
		2014-2018	5,01	30,20			
		2014-2017	7,34	44,25	3,48	20,98	
		2014-2016	3,63	21,88	1,15	6,93	
		2014-2015	3,33	20,08	0,29	1,75	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	40 742 157,92	61,39	21 673 050,04	32,66	66 363 315,00
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	756 000,00	32,40			2 333 333,00
M01.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019					2 333 333,00
M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	2014-2019					5 000,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	39 986 157,92	65,72	21 673 050,04	35,62	60 839 603,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2019			85 160 931,91	55,99	152 099 009,00
M04.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			21 673 050,04	35,62	60 839 603,00
M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2019			988,00	47,05	2 100,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019					3 190 379,00

Domaine prioritaire 2B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2B	T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	2014-2019	6,84	72,16	6,84	72,16	9,48
		2014-2018	5,43	57,29	5,43	57,29	
		2014-2017	11,05	116,58	3,95	41,67	
		2014-2016	10,51	110,88	2,61	27,54	
		2014-2015	6,34	66,89	0,70	7,39	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	22 125 487,00	53,81	16 795 890,49	40,84	41 121 500,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	22 125 487,00	53,81	16 795 890,49	40,84	41 121 500,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2019			124 676 702,00	41,56	300 000 000,00
M06.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			16 795 890,49	40,84	41 121 500,00
M06.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2019			866,00	72,17	1 200,00
M06.4	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2019					5,00

Domaine prioritaire 2C+							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2C+	Nombre d'opérations d'infrastructures et d'équipements soutenues (nombre d'opération)	2014-2019					330,00
		2014-2018					
		2014-2017			32,00	9,70	
		2014-2016			18,00	5,45	
		2014-2015			67,00	20,30	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2C+	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	10 444 388,59	68,55	5 327 094,47	34,97	15 235 170,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	7 703 895,19	98,43	3 090 049,20	39,48	7 826 430,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2019			4 743 428,02	24,24	19 566 076,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	2 408 505,83	53,16	2 237 045,27	49,38	4 530 274,00
M08.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019					15 385,00
M08.6	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			2 237 045,27	49,55	4 514 889,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	331 987,57	11,53			2 878 466,00



### Domaine prioritaire 3A

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
3A	T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	2014-2019					0,00
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
	Pourcentage d'exploitations agricoles soutenues pour des opérations de transformation/commercialisation à la ferme (%)	2014-2019					1,75
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
3A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	13 173 352,85	53,00	9 557 568,30	38,45	24 854 209,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	13 173 352,85	53,00	9 557 568,30	38,45	24 854 209,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2019			65 593 146,37	105,56	62 135 524,00
M04.1 M04.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2019			101,00	45,50	222,00

**Domaine prioritaire 3B**

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
3B	T7: pourcentage d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques (domaine prioritaire 3B)	2014-2019					0,00	
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	Surface concernée par la reconstitution du potentiel agricole endommagé par des catastrophes naturelles (ha )	2014-2019						30,00
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
3B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019					27 016,00	
M05	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019					27 016,00	

Priorité P4								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
P4	T13: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2019					0,88	
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T11: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2019						0,88
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	2014-2019						0,88
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2019				15,37	553,71	2,78
		2014-2018						
		2014-2017				6,35	228,76	
		2014-2016						
		2014-2015						
T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2019				15,60	154,23	10,12	
	2014-2018							
	2014-2017				6,52	64,46		
	2014-2016				0,05	0,49		
	2014-2015							
T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2019				16,17	274,12	5,90	
	2014-2018							
	2014-2017				7,29	123,58		
	2014-2016				4,96	84,08		
	2014-2015							
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
P4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	343 978 173,41	114,78	210 620 543,14	70,28	299 687 858,00	
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	50 340 699,96					
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	4 126 928,38	62,04	1 744 309,60	26,22	6 652 110,00	

M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	855 357,43	14,22	346 420,99	5,76	6 014 615,00
M08.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			0,00	0,00	1 374 950,00
M08.5	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			346 420,99	17,17	2 017 550,00
M08.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2019			6,00	5,36	112,00
M08.5	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2019			91,91	4,00	2 300,00
M08.6	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019					3 997 065,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	69 786 904,90	71,58	42 584 981,64	43,68	97 492 016,00
M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2019			177 563,80	102,61	173 040,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	47 484 274,03	116,62	22 127 972,50	54,35	40 716 184,00
M11.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2019			66 335,04	203,13	32 656,00
M11.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2019			35 170,64	170,83	20 588,00
M12	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019					26 666,00
M12.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2019					1,00
M12.3	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2019					1,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	171 384 008,71	115,81	143 816 858,41	97,18	147 988 387,00
M13.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2019			24 289,99	86,75	28 000,00
M13.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2019			42 752,87	10,43	410 000,00
M13.3	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2019			308 162,66	513,60	60 000,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019					797 880,00

**Domaine prioritaire 6B**

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
6B	T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2019					355,00	
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2019						67,14
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2019				44,86	100,00	44,86
		2014-2018				44,86	100,00	
		2014-2017				44,86	100,00	
		2014-2016				44,86	100,00	
		2014-2015						
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
6B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	24 584 637,30	34,15	7 279 368,74	10,11	71 997 857,00	
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	97 269,58	98,52	90 499,59	91,66	98 730,00	
M06	O2 - Total des investissements	2014-2019			597 369,97	242,02	246 825,00	
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	12 046 018,41	23,77	1 922 361,28	3,79	50 673 214,00	
M07.1 M07.2 M07.4 M07.5 M07.6 M07.7 M07.8	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	2014-2019			5 572,00	0,35	1 581 455,00	
M07.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2019			9,00	4,86	185,00	
M07.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2019			1,00	5,00	20,00	
M07.6	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2019					5,00	
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	154 925,49	10,38			1 492 247,00	
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	12 286 423,82	62,26	5 266 507,87	26,69	19 733 666,00	
M19	O18 - Population concernée par	2014-2019			1 057 129,00	100,00	1 057 129,00	

	les groupes d'action locale						
M19	O19 - Nombre de groupes d'action locale sélectionnés	2014-2019			12,00	100,00	12,00
M19.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			288 873,31	65,00	444 444,00
M19.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			3 098 786,74	20,48	15 131 667,00
M19.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019					591 444,00
M19.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			1 878 847,82	52,69	3 566 111,00

## Documents

<b>Intitulé du document</b>	<b>Type de document</b>	<b>Date du document</b>	<b>Référence locale</b>	<b>Référence de la Commission</b>	<b>Total de contrôle</b>	<b>Fichiers</b>	<b>Date d'envoi</b>	<b>Envoyé par</b>
AIR Financial Annex 2014FR06RDRP041	Annexe financière (systèmes)	25-03-2020			758252424	AIRfinancialAnnex2014FR06RDRP041_fr.pdf		
Compte Rendu Atelier Leader 20191203	Autre annexe	14-09-2020			3866398635	CR Atelier Leader 3 12 2019		
Résumé citoyen RAMO 2020 PDR LOR	Résumé à l'intention des citoyens	14-09-2020			1424802938	Résumé citoyen RAMO 2020 PDR LOR		

